

A/62/13

Original : anglais

Date : 17 décembre 2021

**Assemblées des États membres de l’OMPI**

**Soixante‑deuxième série de réunions**

**Genève, 4 – 8 octobre 2021**

Rapport général

*adopté par les assemblées*

## Table des matières

Paragraphes

INTRODUCTION 1 à 5

## Points de l’ordre du jour unifié

## Ouverture des sessions

Point 1 : Ouverture des sessions 6 à 8

Point 2 : Adoption de l’ordre du jour 9 à 11

Point 3 : Élection des membres des bureaux 12 à 19

Point 4 : Rapport du Directeur général   
aux assemblées de l’OMPI 20

Point 5 : Déclarations générales 21 à 22

## Organes directeurs et questions institutionnelles

Point 6 : Admission d’observateurs 23 à 34

Point 7 : Approbation d’accords 35

Point 8 : Composition du Comité de coordination de l’OMPI   
et des comités exécutifs des unions de Paris   
et de Berne 36 à 59

Point 9 : Composition du Comité du programme et budget 60

## Programme, budget et questions de supervision

Point 10 : Rapports sur l’audit et la supervision 61 à 70

Point 11 : Rapport sur le Comité du programme et budget (PBC) 71 à 89

Point 12 : Comptes rendus des réunions de l’OMPI 90 à 102

## Comités de l’OMPI et cadre normatif international

Point 13 : Rapport sur le Comité permanent du droit d’auteur   
et des droits connexes (SCCR) 103

Point 14 : Rapport sur le Comité permanent du droit   
des brevets (SCP) 104

Point 15 : Rapport sur le Comité permanent du droit   
des marques, des dessins et modèles industriels   
et des indications géographiques (SCT) 105

Point 16 : Questions concernant la convocation   
d’une conférence diplomatique pour l’adoption   
d’un traité sur le droit des dessins et modèles (DLT) 106

Point 17 : Rapport sur le Comité du développement et   
de la propriété intellectuelle (CDIP) et examen de   
la mise en œuvre des recommandations du Plan   
d’action pour le développement 107

Point 18 : Rapport sur le Comité intergouvernemental de   
la propriété intellectuelle relative aux   
ressources génétiques, aux savoirs traditionnels   
et au folklore (IGC) 108

Point 19 : Rapport sur le Comité des normes de l’OMPI (CWS) et   
les questions connexes 109

Point 20 : Rapport sur le Comité consultatif   
sur l’application des droits (ACE) 110

## Services mondiaux de propriété intellectuelle

Point 21 : Système du PCT 111

Point 22 : Système de Madrid 112

Point 23 : Système de La Haye 113

Point 24 : Système de Lisbonne 114

Point 25 : Centre d’arbitrage et de médiation de l’OMPI,   
y compris les noms de domaine 115

## Autres assemblées et traités

Point 26 : Traité sur le droit des brevets (PLT) 116

Point 27 : Traité de Singapour sur le droit des marques (STLT) 117

Point 28 : Traité de Marrakech visant à faciliter l’accès   
des aveugles, des déficients visuels et   
des personnes ayant d’autres difficultés   
de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées 118

Point 29 : Traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles 119

## Questions concernant le personnel

Point 30 : Rapports sur les questions concernant le personnel 120

Point 31 : Amendements du Statut et Règlement du personnel 121

## Clôture des sessions

Point 32 : Adoption du rapport 122 à 123

Point 33 : Clôture des sessions 124 à 136

# Introduction

1. Le présent rapport général rend compte des délibérations et décisions des 22 assemblées et autres organes des États membres de l’OMPI (ci‑après dénommés “assemblées”) :
2. Assemblée générale de l’OMPI, cinquante‑quatrième session (25e session ordinaire)
3. Conférence de l’OMPI, quarante‑deuxième session (25e session ordinaire)
4. Comité de coordination de l’OMPI, quatre‑vingtième session (52e session ordinaire)
5. Assemblée de l’Union de Paris, cinquante‑septième session (25e session ordinaire)
6. Comité exécutif de l’Union de Paris, soixante et unième session (57e session ordinaire)
7. Assemblée de l’Union de Berne, cinquante et unième session (25e session ordinaire)
8. Comité exécutif de l’Union de Berne, soixante‑septième session (52e session ordinaire)
9. Assemblée de l’Union de Madrid, cinquante‑cinquième session (24e session ordinaire)
10. Assemblée de l’Union de La Haye, quarante et unième session (23e session ordinaire)
11. Assemblée de l’Union de Nice, quarante et unième session (25e session ordinaire)
12. Assemblée de l’Union de Lisbonne, trente‑huitième session (24e session ordinaire)
13. Assemblée de l’Union de Locarno, quarante et unième session (24e session ordinaire)
14. Assemblée de l’Union de l’IPC [classification internationale des brevets], quarante‑deuxième session (23e session ordinaire)
15. Assemblée de l’Union du PCT [Traité de coopération en matière de brevets], cinquante‑troisième session (23e session ordinaire)
16. Assemblée de l’Union de Budapest, trente‑huitième session (21e session ordinaire)
17. Assemblée de l’Union de Vienne, trente‑quatrième session (21e session ordinaire)
18. Assemblée du WCT [Traité de l’OMPI sur le droit d’auteur], vingt et unième session (10e session ordinaire)
19. Assemblée du WPPT [Traité de l’OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes], vingt et unième session (10e session ordinaire)
20. Assemblée du PLT [Traité sur le droit des brevets], vingtième session (9e session ordinaire)
21. Assemblée du Traité de Singapour [Traité de Singapour sur le droit des marques], quatorzième session (7e session ordinaire)
22. Assemblée du Traité de Marrakech [Traité de Marrakech visant à faciliter l’accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d’autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées], sixième session (6e session ordinaire).
23. Assemblée du Traité de Beijing [Traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles], deuxième session (2e session ordinaire).

Les assemblées des États membres se sont tenues à Genève du 4 au 8 octobre 2021 et les décisions ont été prises en séance commune de plusieurs de ces assemblées et autres organes (ci‑après dénommées respectivement “séance(s) commune(s)” et “assemblées”).

1. En plus du présent rapport général, des rapports distincts ont été établis pour les sessions de l’Assemblée générale de l’OMPI (WO/GA/54/15), du Comité de coordination de l’OMPI (WO/CC/80/5), de l’Assemblée de l’Union du PCT (PCT/A/53/4), de l’Assemblée de l’Union de Madrid (MM/A/55/2), de l’Assemblée de l’Union de La Haye (H/A/41/2), de l’Assemblée de l’Union de Lisbonne (LI/A/38/3), de l’Assemblée du Traité de Singapour (STLT/A/14/2), de l’Assemblée du Traité de Marrakech (MVT/A/6/2) et de l’Assemblée du Traité de Beijing (BTAP/A/2/2). Par ailleurs, des rapports de synthèse des sessions des autres organes ont également été établis, comme suit : Conférence de l’OMPI (WO/CF/42/1), Assemblée de l’Union de Paris (P/A/57/1), Comité exécutif de l’Union de Paris (P/EC/61/1), Assemblée de l’Union de Berne (B/A/51/1), Comité exécutif de l’Union de Berne (B/EC/67/1), Assemblée de l’Union du Nice (N/A/41/1), Assemblée de l’Union de Locarno (LO/A/41/1), Assemblée de l’Union de l’IPC (IPC/A/42/1), Assemblée de l’Union de Budapest (BP/A/38/1), Assemblée de l’Union de Vienne (VA/A/34/1), Assemblée du Traité de l’OMPI sur le droit d’auteur (WCT/A/21/1), Assemblée du Traité de l’OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT/A/21/1), Assemblée de l’Union du Traité sur le droit des brevets (PLT/A/20/1).
2. La liste des membres et observateurs des assemblées, à la date du 8 octobre 2021, figure dans le document [A/62/INF/1 Rev](https://www.wipo.int/about-wipo/fr/assemblies/2021/a_62/doc_details.jsp?doc_id=550920).
3. Les réunions consacrées aux points ci‑après de l’ordre du jour (document [A/62/1](https://www.wipo.int/about-wipo/fr/assemblies/2021/a_62/doc_details.jsp?doc_id=552473)) ont été présidées par les personnes suivantes :

|  |  |
| --- | --- |
| Points 1, 2, 3, 4, 5, 6, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 25, 26, 32 et 33 | M. l’Ambassadeur Omar Zniber (Maroc), président de l’Assemblée générale de l’OMPI |
| Points 7, 30 et 31 | Mme l’Ambassadrice Kadra Ahmed Hassan (Djibouti), présidente du Comité de coordination de l’OMPI |
| Point 8 | M. Shayea A. Alshayea (Arabie saoudite), président de la Conférence de l’OMPI et, en son absence, Mme Mercy K. Kainobwisho (Ouganda), vice‑présidente |
| Point 21 | Mme María Loreto Bresky (Chili), présidente de l’Assemblée de l’Union du PCT |
| Point 22 | M. Philippe Cadre (France), président de l’Assemblée de l’Union de Madrid |
| Point 23 | M. David R. Gerk (États‑Unis d’Amérique), président de l’Assemblée de l’Union de La Haye |
| Point 24 | M. Pascal Faure (France), président de l’Assemblée de l’Union de Lisbonne |
| Point 27 | Mme Lucía Estrada (Uruguay), présidente de l’Assemblée du Traité de Singapour |
| Point 28 | M. Ali Alshanqeeti (Arabie saoudite), président de l’Assemblée du Traité de Marrakech |
| Point 29 | Mme María Gabriela Campoverde (Équateur), présidente de l’Assemblée du Traité de Beijing |

1. L’ordre du jour tel qu’il a été adopté, la liste des documents et la liste des participants font respectivement l’objet des documents A/62/1 et A/62/INF/5.

## Point 1 de l’ordre du jour unifié

## Ouverture des sessions

1. La soixante‑deuxième série de réunions des assemblées était convoquée par le Directeur général de l’OMPI, M. Daren Tang (ci‑après dénommé “Directeur général”).
2. Les sessions ont été ouvertes lors d’une séance commune de l’ensemble des 22 assemblées et autres organes par le président de l’Assemblée générale de l’OMPI, M. l’Ambassadeur Omar Zniber (Maroc).
3. Le président a fait une déclaration liminaire dont la teneur était la suivante :

“M. Daren Tang, Directeur général de l’Organisation,

“Excellences, chefs de délégations,

“Chers collègues, Mesdames et Messieurs les membres du Secrétariat,

“Mesdames, Messieurs,

“J’ai le grand plaisir de déclarer ouverte la soixante‑deuxième série de réunions des assemblées des États membres de l’OMPI. Je vous souhaite à toutes et à tous la bienvenue, ainsi qu’à toutes celles et ceux qui suivent de loin la présente session, qui se tient dans le contexte de la pandémie mondiale de COVID‑19.

“Le mandat du Maroc à la présidence de l’Assemblée générale arrivant à son terme, permettez‑moi d’exprimer ma profonde gratitude à toutes les délégations pour leur confiance et leur soutien non démenti, qui ont été la clé de notre travail tout au long de ce mandat, qui s’est déroulé dans une période sans précédent.

“Notre détermination commune et inébranlable nous a permis de nous frayer une voie pour traverser cette période avec discernement et clairvoyance. Nous avons réussi, malgré la pandémie, à travailler ensemble à la réalisation des objectifs que nous nous étions fixés. La pandémie nous a en effet poussés dans une large mesure à adapter nos capacités et à trouver de nouvelles manières d’œuvrer à la réalisation de ces objectifs. J’aimerais formuler au moins quatre remarques à ce sujet :

* “premièrement, tout au long de la pandémie, l’Organisation a continué à tenir ses réunions. Dernièrement nous avons assisté à un retour progressif à la normale, avec la session du Comité du programme et budget et la présente session;
* “deuxièmement, nous avons veillé à ce que nos événements clés se tiennent selon le calendrier prévu. Je souhaite en particulier appeler l’attention sur les deux sessions ordinaires de l’Assemblée générale, dont la tenue est subordonnée aux travaux des comités, et sur la session extraordinaire de l’Assemblée générale qui a donné lieu à la nomination du nouveau Directeur général;
* “troisièmement, depuis que j’ai été nommé à la présidence de l’Assemblée générale, j’ai mis un point d’honneur à multiplier les réunions consultatives ordinaires sur un large éventail de sujets, y compris sur des sujets de la plus haute urgence. Des réunions bilatérales et multilatérales se sont ainsi tenues à différents niveaux : entre ambassadeurs, experts et coordonnateurs régionaux. Le Secrétariat de l’Organisation et en particulier le Directeur général ont été d’une aide précieuse à cet égard, en fournissant l’appui nécessaire à la présidence;
* “enfin, les observations des représentants des missions à Genève et leur remarquable interaction avec la présidence au cours des deux dernières années prouvent combien l’approche du Maroc à la présidence de l’Assemblée générale a contribué à améliorer la perception des questions d’ordre normatif et institutionnel à traiter et des défis économiques et politiques correspondants. Cette façon de faire a aussi contribué à susciter un intérêt croissant pour les questions dont s’occupe l’Organisation.

“Il est incontestable que ce que nous avons accompli à ce jour tient à la mobilisation des coordonnateurs de groupes, à votre coopération active et constructive et à l’habile soutien du Secrétariat. Le soutien de mes vice‑présidents et assistants, qui ont contribué dans une large mesure aux consultations en cours, et bien sûr, celui des présidents et présidentes des comités ont été tout aussi importants. Je tiens à les remercier toutes et tous de leur travail extrêmement appréciable. Nous sommes déterminés à poursuivre sur cette voie, conscients de l’importante responsabilité qui est la nôtre, durant la présente session et par la suite, et à mettre à profit ce que nous avons accompli pour renforcer le rôle de notre organisation, l’OMPI, dans la construction de l’avenir.

“Excellences, Mesdames, Messieurs,

“Durant cette session, nous devrons nous attacher à débattre des questions importantes qui sont inscrites à notre ordre du jour. Celui‑ci tient compte des points de vue et des préoccupations de tous les groupes régionaux, tels qu’ils ont été exprimés durant les différentes réunions préparatoires. Cela nous permettra de délibérer sereinement.

“J’invite tous les participants à faire preuve de la nécessaire flexibilité et à ne pas perdre de vue les circonstances particulières dans lesquelles nous travaillons. Je ne saurai trop les inciter à respecter les dispositions sanitaires qui ont été prises conformément aux directives des autorités suisses concernant la distanciation sociale, le port obligatoire du masque et le signalement de tout symptôme. Je vous demande également de bien vouloir vous conformer à toute autre règle dont le Secrétariat pourrait annoncer la nécessité.

“Le succès de la présente session dépend, comme toujours, du soutien et de la coopération de tous les participants pour obtenir un résultat optimal, tout en garantissant la santé et la sécurité de tous.”

## Point 2 de l’ordre du jour unifié

## Adoption de l’ordre du jour

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document A/62/1 Prov.2.
2. La délégation de la Chine, constatant que l’actuelle session des assemblées se tenait sous forme hybride et avait été ramenée à une durée plus réduite qu’à l’accoutumée, que certains points de l’ordre du jour, tels que la composition du Comité de coordination et du Comité du programme et budget et la tenue d’une conférence diplomatique en vue de l’adoption du Traité sur le droit des dessins et modèles, étaient compliqués et exigeaient de vastes consultations. La délégation a également pris note des difficultés que posait la participation aux réunions de délégués d’États membres qui se trouvaient sur différents fuseaux horaires, a estimé qu’il convenait d’utiliser le peu de temps disponible pour se concentrer sur les tâches essentielles et sur le développement futur de l’OMPI. Malgré les préoccupations qu’elle avait exprimées à la précédente session des assemblées, une organisation avait renouvelé sa demande de statut d’observateur. La délégation a rappelé que les décisions concernant l’admission d’observateurs avaient toujours été prises par consensus entre les États membres et qu’il devait continuer à en être ainsi, et a précisé qu’elle ferait à nouveau part de ses préoccupations lors de l’examen du point 6 de l’ordre du jour.
3. Les assemblées de l’OMPI, chacune pour ce qui la concerne, ont adopté l’ordre du jour tel que proposé dans le document A/62/1 Prov.2 (ci‑après dénommé “ordre du jour unifié”).

## Point 3 de l’ordre du jour unifié

## Élection des membres des bureaux

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document [A/62/INF/1 Rev](https://www.wipo.int/about-wipo/fr/assemblies/2021/a_62/doc_details.jsp?doc_id=550920).
2. Présentant l’ordre du jour, le conseiller juridique a tenu à rappeler que lors des assemblées de cette année, les États membres devaient élire les bureaux, à savoir un président et deux vice‑présidents pour chacune des 22 assemblées et autres organes des États membres de l’OMPI et des unions. Le conseiller juridique a rappelé que tous les bureaux, hormis ceux du Comité de coordination de l’OMPI et des comités exécutifs des unions de Paris et de Berne, étaient élus pour un mandat de deux ans. Le mandat des présidents et vice‑présidents du Comité de coordination de l’OMPI et des comités exécutifs des unions de Paris et de Berne avait une durée d’un an. Le conseiller juridique a également rappelé aux États membres que, conformément au cycle d’élection des membres du bureau de l’Assemblée générale de l’OMPI, comme indiqué à l’article 6 du règlement intérieur particulier de l’Assemblée générale de l’OMPI, leur mandat commencerait à courir à l’issue de la dernière séance de la session en cours de l’Assemblée générale de l’OMPI, sa cinquante‑quatrième session (25e session ordinaire). Il était heureux d’annoncer que les États membres étaient parvenus à un consensus concernant certains des membres de bureaux qui devaient être élus, après quoi il a donné lecture des noms des candidats désignés pour les sièges à pourvoir que le Secrétariat avait reçus à ce jour.
3. Le président a proposé que les assemblées commencent par approuver les candidatures dont le conseiller juridique avait donné lecture et qui avaient déjà recueilli un consensus parmi les coordonnateurs de groupes, et qu’elles reviennent ultérieurement sur ce point de l’ordre du jour pour élire les membres des bureaux non encore désignés. Dans l’intervalle, il a encouragé les délégations à soumettre les nominations restantes et à informer le Secrétariat en conséquence.
4. En l’absence d’objection, le président a validé la nomination des membres élus et annoncé que la réunion reviendrait ultérieurement sur ce point de l’ordre du jour.
5. Revenant sur ce point de l’ordre du jour le dernier jour des assemblées, le président a invité le conseiller juridique à faire part aux participants des nominations et consultations concernant les sièges qui restaient à pourvoir.
6. Le conseiller juridique a annoncé que les États membres étaient parvenus à un consensus quant aux membres des bureaux à élire et a donné lecture de leurs noms, ce qui mettait fin à la désignation des membres des bureaux durant les assemblées. Il a également indiqué que les noms des membres des bureaux des différents organes figuraient dans le document informel qui avait été distribué à tous les délégués, par l’entremise des coordonnateurs de groupes, dans la matinée.
7. Le président a ensuite proposé que les assemblées approuvent les nominations dont le conseiller juridique avait donné lecture et qui avaient fait consensus parmi les coordonnateurs de groupes.
8. Les assemblées de l’OMPI, chacune pour ce qui la concerne, ont élu les membres de leur bureau respectif comme indiqué dans le document [A/62/INF/2](https://www.wipo.int/about-wipo/fr/assemblies/2021/a_62/doc_details.jsp?doc_id=552831).

## Point 4 de l’ordre du jour unifié

## Rapport du Directeur général aux assemblées de l’OMPI

1. Le Directeur général a fait une déclaration dont la teneur était la suivante :

“Votre Excellence, Monsieur l’Ambassadeur Zniber, président de l’Assemblée générale de l’OMPI,

“Mesdames et Messieurs les ministres, Excellences,

“Mesdames et Messieurs les délégués, chers collègues et amis,

“J’ai le grand plaisir de vous accueillir chaleureusement à la soixante‑deuxième série de réunions des assemblées des États membres de l’OMPI.

“Je tiens à vous remercier, Monsieur l’Ambassadeur Omar Zniber, en votre qualité de président de l’Assemblée générale de l’OMPI, pour les précieux conseils que vous m’avez prodigués avant cette semaine, ainsi que tout au long de ma première année au poste de nouveau Directeur général.

“Il convient également de mentionner tout particulièrement l’Ambassadeur Sabri Bachtobji qui, grâce à sa conduite éclairée et avisée des délibérations du Comité du programme et budget, a aidé la nouvelle administration à obtenir le soutien du comité pour de nombreuses propositions importantes de programmes et d’activités dont il était saisi.

“Je profite également de cette occasion pour remercier les présidents et présidentes des comités, groupes de travail et autres organes de l’OMPI pour leur rôle de chef de file et leur engagement au cours de l’année écoulée malgré les circonstances, ainsi que les coordonnateurs régionaux pour la tâche ardue mais cruciale que constitue la coordination des différents groupes.

“Enfin, je souhaite également exprimer ma profonde reconnaissance à celles et ceux d’entre vous qui, depuis les capitales, sont présents virtuellement ou physiquement avec nous à Genève. Votre soutien est essentiel pour l’impact de notre action sur vos économies, et votre engagement envers l’OMPI, parfois bien loin de Genève et même en ces temps difficiles, nous rappelle que nous sommes bien une communauté mondiale de la propriété intellectuelle et une famille mondiale sous l’égide de l’OMPI.

“Excellences,

“Comme dans le reste de la famille des Nations Unies et, en réalité, le monde entier, l’année écoulée a été dominée par la pandémie de COVID‑19. Cette situation a placé l’Organisation et mes collègues devant des défis nouveaux et difficiles à relever.

“Au‑delà des perturbations ayant touché les activités de l’OMPI, nous nous joignons à vous pour pleurer les vies perdues à cause de la pandémie et de l’impact dévastateur qu’elle a eu et qu’elle continue d’avoir sur les économies et les sociétés du monde entier.

“Mais, au lieu de nous submerger, notre douleur partagée doit nous inspirer une détermination ferme et commune afin de surmonter la pandémie et de reconstruire en mieux.

“À cet effet, nous devons prendre conscience des opportunités qui s’offrent à nous afin de les saisir, quand bien même nous continuons de nous efforcer à surmonter la crise actuelle.

“Si la pandémie a eu des répercussions sur la vie et la situation économique d’un grand nombre, elle a également accéléré les tendances observées précédemment en matière d’utilisation de la propriété intellectuelle, de l’innovation et de la créativité en tant que moteurs de croissance dans le monde entier.

“Ainsi qu’il ressort de l’Indice mondial de l’innovation 2021 de l’OMPI, les demandes de titres de propriété intellectuelle, les dépenses de R‑D et les opérations de capital‑risque ont toutes augmenté en 2020, malgré la contraction économique la plus profonde observée à l’époque moderne.

“Dans le même temps, nous sommes confrontés à des défis mondiaux qui menacent notre existence même et celle notre planète : la pandémie, le changement climatique, les inégalités de croissance et autres enjeux consacrés dans les objectifs de développement durable des Nations Unies.

“Dans ces conditions, l’OMPI, comme nous tous, ne saurait faire comme si de rien n’était.

“Nous devons à présent mobiliser nos énergies et déployer nos compétences pour aider à surmonter ces défis mondiaux et jeter les bases de la croissance future.

“Excellences,

“En juin, nous avons publié un nouveau Plan stratégique à moyen terme sur cinq ans, dans lequel nous avons exposé la nouvelle vision et la nouvelle mission de l’OMPI.

“L’objectif du PSMT est double :

“…renforcer les points forts traditionnels de l’OMPI en tant que prestataire de services mondiaux de propriété intellectuelle et instance de réunion de la communauté internationale de propriété intellectuelle

“…et faire en sorte que la propriété intellectuelle soit un puissant catalyseur d’emplois, d’investissements, de développement économique et de dynamisme social dans toutes les économies et dans toutes les régions du monde.

“Pour atteindre ces objectifs, notre action s’articulera autour de quatre piliers stratégiques, reposant sur une seule et même fondation.

“Au titre de notre premier pilier, l’OMPI renforce sa stratégie en matière de participation afin d’atteindre de nouveaux publics, selon de nouvelles modalités.

“Avec cette approche, il s’agit de rendre la propriété intellectuelle pertinente et accessible à tous, partout.

“De la jeune entrepreneuse kényane Navalayo Osembo‑Ombati qui utilise la propriété intellectuelle pour développer son entreprise de chaussures de sport dénommée ENDA

“…à Kim Haneul qui recycle des masques en les transformant en mobilier en République de Corée,

“…en passant par Maria Sanchez Amono, qui fait partie d’une équipe argentine ayant breveté un nouveau type de tuile fabriqué à partir de matériaux recyclés.

“La propriété intellectuelle stimule l’activité des personnes et des communautés dans le monde entier, et nous devons partager ces récits.

“À mesure que nous progressons, nous continuerons de trouver de nouveaux moyens d’atteindre des groupes cibles tels que les jeunes, les femmes et les petites et moyennes entreprises qui sont trop souvent restés en marge de l’écosystème de la propriété intellectuelle.

“Cette année, la Journée mondiale de la propriété intellectuelle était centrée sur le thème ‘PME : commercialisez vos idées’. C’était la Journée mondiale de la propriété intellectuelle la plus fructueuse dans l’histoire de l’OMPI, avec le plus grand nombre d’engagements dans le monde alors que nous avons travaillé avec chacun et chacune d’entre vous pour transmettre le message de propriété intellectuelle à cette importante communauté que constituent les PME.

“Notre action en faveur des publics moins bien desservis se poursuivra et je peux d’ores et déjà vous informer que la Journée mondiale de la propriété intellectuelle sera consacrée l’année prochaine à la propriété intellectuelle et à la jeunesse.

“Nombre d’entre vous ont également souligné l’importance de l’égalité des sexes dans le domaine de la propriété intellectuelle, et je saisis cette occasion pour réaffirmer notre ferme volonté de trouver des solutions concrètes pour renforcer la participation des femmes à l’écosystème mondial de la propriété intellectuelle.

“Au titre de notre deuxième pilier, l’OMPI continuera de jouer un rôle actif dans l’élaboration de normes et de règles en matière de propriété intellectuelle au niveau mondial et de convoquer les discussions dans ce domaine.

“Bien que ces rôles aient été remis en question ces 12 derniers mois, l’OMPI continuera à trouver de nouveaux moyens de rassembler la communauté internationale afin de faire progresser le programme d’établissement de normes, de renforcer le respect de la propriété intellectuelle et de partager les perspectives sur les questions émergentes telles que la propriété intellectuelle relative aux technologies de pointe.

“Plus généralement, le nombre d’États membres ayant adhéré aux traités administrés par l’OMPI continue d’augmenter, avec 45 adhésions et ratifications l’an dernier et 26 adhésions et ratifications supplémentaires au premier semestre de cette année.

“Le Traité de Marrakech, qui élargit l’offre de formation et d’éducation pour plus de 250 millions d’aveugles, de déficients visuels et de personnes ayant d’autres difficultés de lecture des textes imprimés, demeure le plus traité de l’OMPI dont la participation croît le plus rapidement.

“En cinq ans seulement, plus de 107 pays y ont adhéré.

“Mais, dans le cas du Traité de Marrakech – et de l’action du Consortium pour des livres accessibles de l’OMPI – ce ne sont pas les statistiques qui importent, mais le nombre de personnes dont la vie a été changée dans le monde entier.

“Qu’il s’agisse de soutenir l’éducation des jeunes ou de les aider à trouver un emploi ou à faire carrière, en passant par de nouvelles possibilités de loisirs et d’apprentissage, le Traité de Marrakech est un autre exemple de la propriété intellectuelle à l’œuvre.

“L’OMPI a également intensifié sa collaboration avec les autres organisations intergouvernementales au cours des 12 derniers mois.

“Grâce à notre coopération trilatérale renforcée avec l’Organisation mondiale du commerce et l’Organisation mondiale de la Santé, nous aidons les sociétés et les économies à surmonter la pandémie et à se reconstruire.

“La position de l’OMPI est claire et cohérente : nous croyons à l’équité vaccinale et au fait que personne n’est en sécurité tant que tout le monde ne l’est pas.

“Mais atteindre l’équité vaccinale est un objectif complexe et à multiples facettes.

“C’est pourquoi, en juin, la Directrice générale de l’Organisation mondiale du commerce, le Directeur général de l’Organisation mondiale de la Santé et moi‑même nous sommes réunis et sommes convenus tous les trois de renforcer notre coopération en élaborant des solutions harmonisées aux défis que les États membres doivent relever pour vaincre la pandémie.

“Nous avons décidé d’organiser une série d’ateliers techniques de renforcement des capacités et de mettre en commun nos compétences en matière d’accès, de propriété intellectuelle et de commerce dans une plateforme commune d’assistance technique trilatérale.

“Le premier atelier trilatéral sur le transfert de technologie et la concession de licences a eu lieu la semaine dernière avec plus de 200 participants du monde entier.

“Cette coopération trilatérale renforcée vient s’ajouter à l’ensemble des mesures prises par l’OMPI pour faire face à la pandémie de COVID‑19, pour lesquelles 3 millions de francs suisses supplémentaires sont prévus au cours du prochain exercice biennal pour vous venir en aide.

“Grâce à une assistance technique adaptée et à un appui au renforcement des capacités, notamment sur des questions essentielles telles que le transfert de technologie, l’OMPI intensifie ses mesures sur tous les fronts pour aider les États membres à contenir l’impact dévastateur de la pandémie de COVID‑19 et à mieux se reconstruire.

“Au titre de notre troisième pilier, nous nous efforcerons de renforcer la fourniture de services, de connaissances et de données sur la propriété intellectuelle au niveau mondial.

“Malgré les défis posés par la pandémie, les dépôts selon le PCT ont augmenté de près de 4% l’année dernière, avec de légers reculs dans les systèmes de Madrid et de La Haye.

“Pour cette année, les dépôts selon le PCT affichent une augmentation de 2% au cours du premier semestre. Et nous avons constaté un fort rebond des dépôts dans les systèmes de Madrid et de La Haye, qui ont augmenté respectivement de 18% et de 10% d’une année sur l’autre.

“L’OMPI continuera de moderniser les services utilisés par les innovateurs et les créateurs en mettant l’accent sur un engagement plus poussé avec ses clients afin de pouvoir les servir plus efficacement.

“Nous appuierons également l’élaboration de nos rapports phares tels que l’Indice mondial de l’innovation, ainsi que le développement de plateformes telles que WIPO GREEN et WIPO Re:Search, qui nous aident à relever les défis mondiaux et à atteindre les objectifs de développement durable.

“Au titre du quatrième pilier, le Plan d’action de l’OMPI pour le développement examinera comment nous pouvons orienter notre action sur l’impact plutôt que sur les seules activités. Nous ne le ferons pas de manière uniforme, mais en nous adaptant aux circonstances propres à chaque État membre.

“Notre ambition est de permettre à tous les pays – en particulier les pays en développement et les PMA – de mettre la propriété intellectuelle au service du développement économique et social.

“Pour donner un seul exemple, je voudrais parler brièvement du programme de l’OMPI relatif aux femmes chefs d’entreprise et à la propriété intellectuelle dans les pays les moins avancés.

“Travaillant en étroite collaboration avec une ONG située en Ouganda – elle‑même créée par un ancien élève d’un précédent projet de l’OMPI – le programme a commencé par offrir un mentorat à un groupe d’entrepreneuses sur la manière dont la propriété intellectuelle pouvait aider au développement de leur entreprise.

“Avec le soutien de l’OMPI, des plans d’action individuels ont été créés pour chaque membre du groupe, en mettant l’accent sur des questions telles que l’enregistrement des entreprises et le dépôt de demandes d’enregistrement de marques.

“Caroline Matovu est l’une des entrepreneuses que nous soutenons.

“Elle a créé dans son jardin un détergent maison, Trion, qui est utilisé par les hôpitaux, les supermarchés et les écoles pour garder les surfaces propres et protéger la santé publique alors que l’Ouganda lutte contre la pandémie.

“Au lieu des séminaires ou ateliers traditionnels de quelques jours, notre relation avec l’ONG locale nous permet de fournir à ces entrepreneuses une aide plus intensive sur le terrain qui peut durer des semaines ou des mois.

“Dans le cas de Caroline, elle a rapidement créé une image forte à laquelle les gens font confiance. Grâce à sa participation au programme, Caroline est en train de chercher à obtenir une marque pour faire connaître la qualité de son produit et l’aider à conquérir le reste du marché national et au‑delà.

“Le mois dernier, nous avons lancé un projet similaire au Soudan et nous sommes en train de le répliquer dans d’autres pays.

“Cette approche a pour effet de transformer la propriété intellectuelle en un moteur de la croissance pour les entreprises, en permettant aux innovateurs et aux créateurs du monde entier d’utiliser la propriété intellectuelle pour réaliser leurs espoirs et leurs aspirations.

“La fondation de ces quatre piliers repose sur les personnes exceptionnelles qui composent l’OMPI.

“À maintes reprises, le personnel de cette Organisation a relevé les défis auxquels nous avons dû faire face au cours des 12 derniers mois.

“J’exprime ma plus profonde gratitude à mes collègues dans l’ensemble de l’Organisation pour leur professionnalisme, leur résilience et leur dévouement, qui ont permis à l’OMPI de s’adapter à de nouvelles modalités de travail sans compromettre les résultats que les membres sont en droit d’attendre de nous.

“Mais cette fondation peut encore être renforcée.

“Dans le cadre de notre nouvelle stratégie en matière de ressources humaines, nous avons procédé à une évaluation très franche de la manière dont la culture administrative de l’OMPI doit évoluer, et de notre volonté de favoriser une culture ouverte, collaborative et inclusive – une culture qui convient à une organisation dont la mission est de soutenir les innovateurs et les créateurs du monde entier.

“La diversité restera un objectif important pour nous, car je pense qu’elle est une source de force et qu’elle nous permettra de mieux nous connecter avec toutes les régions du monde.

“Alors même que la pandémie de COVID‑19 continue de perturber les économies mondiales, je suis heureux de vous annoncer que l’OMPI a conservé une situation financière saine au cours des 12 derniers mois. Nos excédents ont atteint l’année dernière les plus hauts niveaux de l’histoire de l’Organisation.

“Toutefois, ces bons résultats financiers ne sauraient être tenus pour acquis compte tenu des incertitudes entourant l’économie mondiale.

“En outre, nous devons à nos membres de continuer d’utiliser nos ressources de manière responsable, efficace et prudente de façon à pouvoir investir dans les infrastructures et les compétences requises pour continuer de vous servir.

“Conjuguée à une bonne gouvernance fondée sur les pratiques recommandées au sein de la famille des Nations Unies et au‑delà, nous gérerons et administrerons l’Organisation de manière efficace, rationnelle et énergique.

“Excellences,

“Comme toujours, vous avez devant vous un ordre du jour extrêmement chargé cette semaine.

“Sous la conduite de notre président, vous allez prendre un certain nombre de décisions importantes pour l’Organisation, notamment sur notre programme de travail et budget, ainsi que sur les programmes de travail de nos comités et groupes de travail pour l’année à venir.

“Je tiens également à réaffirmer l’importance que l’OMPI attache au multilinguisme en tant que valeur essentielle du système des Nations Unies.

“Notre administration considère le multilinguisme comme étant étroitement lié à nos efforts visant à faire associer un plus large public à l’action importante que nous menons ici à l’OMPI. Le multilinguisme favorise le multilatéralisme et nous sommes ravis que la politique linguistique révisée ait été recommandée pour approbation.

“Chers collègues et amis,

“Nous nous réunissons dans le contexte du plus grand défi que l’humanité a connu à l’époque moderne – un point d’inflexion qui définira notre avenir collectif et celui des générations à venir.

“Si la voie à suivre n’est pas aisée, c’est grâce à l’innovation et à la créativité que nous surmonterons la pandémie et que nous reconstruirons de manière équitable, inclusive et durable.

“Mais l’innovation et la créativité doivent être soigneusement et habilement entretenues pour qu’elles puissent avoir un impact réel.

“À cette condition, l’avenir permettra à chaque membre de l’OMPI d’utiliser la propriété intellectuelle au service de la création d’emplois, de la mobilisation d’investissements, de la croissance des entreprises et, en définitive, du développement des économies et de la société.

“Ainsi, grâce à votre appui résolu, vos encouragements et nos partenariats solides, je ne doute aucunement que nous allons installer ce changement et ensemble donner vie à notre vision d’un monde où l’innovation et la créativité d’où qu’elles viennent sont soutenues par la propriété intellectuelle au service de l’intérêt général.

“Je vous remercie.”

## Point 5 de l’ordre du jour unifié

## Déclarations générales

1. Les délégations et les représentants des 111 États, 2 organisations intergouvernementales et 10 organisations non gouvernementales ci‑après ont communiqué des déclarations orales ou écrites sous ce point de l’ordre du jour : Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d’Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Eswatini, États‑Unis d’Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d’), Iraq, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Liban, Libéria, Lituanie, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maroc, Mexique, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Népal, Nigéria, Norvège, Nouvelle‑Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République‑Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume‑Uni, Rwanda, Saint‑Marin, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Suède, Suisse, Thaïlande, Trinité‑et‑Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Viet Nam, Zimbabwe, Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO), Office des brevets du Conseil de coopération des États arabes du Golfe (CCG), Association interaméricaine de la propriété industrielle (ASIPI), Association japonaise pour la propriété intellectuelle (JIPA), Emirates Intellectual Property Association (EIPA), Centre Sud, Health and Environment Program (HEP), IP Justice, Knowledge Ecology International (KEI), École latino‑américaine de propriété intellectuelle (ELAPI), Ligue des États arabes (LEA) et Organisation de la coopération islamique (OCI).
2. Les déclarations prononcées au titre de ce point de l’ordre du jour figurent dans l’annexe.

## Point 6 de l’ordre du jour unifié

## Admission d’observateurs

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents [A/62/3 Rev.](https://www.wipo.int/about-wipo/fr/assemblies/2021/a_62/doc_details.jsp?doc_id=550676) et [A/62/4 Rev.](https://www.wipo.int/about-wipo/fr/assemblies/2021/a_62/doc_details.jsp?doc_id=551260)
2. En présentant ce point de l’ordre du jour, le conseiller juridique a attiré l’attention des délégations sur le document A/62/3 Rev., et a rappelé que les assemblées des États membres de l’OMPI étaient invitées à examiner les candidatures de cinq organisations non gouvernementales (ONG) internationales et de six ONG nationales, telles qu’énumérées au paragraphe 4 dudit document, pour le statut d’observateur aux réunions des États membres de l’OMPI.
3. La délégation de la Chine a souhaité faire une déclaration concernant la demande de statut d’observateur de la Fondation Wikimedia (WMF). La délégation a rappelé qu’au cours des assemblées de l’année dernière, la Chine avait déjà signalé que les sites Web affiliés au WMF contenaient un grand nombre de contenus et de fausses informations qui allaient à l’encontre du principe d’une seule Chine, de la résolution 2758 de l’Assemblée générale des Nations Unies, ainsi que de la position adoptée de longue date par l’OMPI sur les questions relatives à Taiwan. La délégation notait qu’elle était consciente des informations supplémentaires fournies par WMF, dans le but de démontrer que WMF n’avait pas de relations directes de gestion avec ses affiliés. La délégation a estimé que le contenu supplémentaire n’était toujours pas clair quant à la nature des affiliés et qu’il ne répondait pas aux graves préoccupations de la Chine concernant les questions liées à Taiwan. La délégation n’a donc pas pu accepter la demande de statut d’observateur de WMF. La délégation a en outre souligné que l’OMPI, en tant qu’institution spécialisée des Nations Unies, devait respecter la résolution 2758 de l’Assemblée générale des Nations Unies ainsi que la position adoptée de longue date par l’Organisation sur la question de Taiwan, à savoir le principe d’une seule Chine. Compte tenu de ce qui précède, la délégation estimait que le WMF ne devrait pas être admis en tant qu’observateur à l’OMPI et souligne qu’elle n’était pas d’accord avec l’acceptation du WMF en tant qu’observateur à l’OMPI. La délégation a également souhaité rappeler que, dans le passé, l’admission d’organisations en tant qu’observateurs s’était toujours faite sur la base d’un consensus entre les États membres et la délégation espérant que toutes les parties continueront à observer ce principe lors des discussions sur cette question.
4. La délégation des États‑Unis d’Amérique a exprimé son soutien à l’approbation de la liste complète des demandes de statut d’observateur telle qu’elle figure dans le document A/62/3 Rev. La délégation notait que les observateurs sont censés enrichir les débats et apporter des points de vue diversifiés et informés qui sont liés aux activités et aux objectifs de l’OMPI et les soutiennent. Selon la délégation, toutes les organisations candidates énumérées dans le document de travail ont rempli les conditions requises par l’OMPI, sinon le Secrétariat n’aurait pas publié leurs demandes. Il a compris qu’il avait été demandé à une organisation de soumettre des informations supplémentaires concernant sa demande et qu’elle l’avait fait, répondant entièrement aux questions posées. La délégation notait que le WMF était similaire à de nombreuses autres ONG qui avaient des points de vue sur les questions liées au droit d’auteur et qui avaient déjà obtenu le statut d’observateur à l’OMPI. En ce qui concerne cette organisation candidate, la délégation a expliqué qu’elle avait également déjà clairement démontré son intérêt pour le domaine de la propriété intellectuelle et le lien de son organisation avec les travaux de l’OMPI. La délégation a souligné que le WMF avait soumis des contributions à l’appel à contribution public de l’OMPI sur l’intelligence artificielle (IA) et la propriété intellectuelle et a utilisé fréquemment les services d’arbitrage et de médiation de l’OMPI. Par conséquent, la délégation a réitéré son appel à rendre les Nations Unies, y compris ces organes, les assemblées des États membres de l’OMPI, plus transparents et plus accessibles pour les organisations de la société civile et à veiller à ce que leurs processus restent axés sur l’enrichissement des travaux de cette organisation. La délégation estimait que le statut d’observateur du WMF devrait être décidé sur la base des mérites de sa demande et de sa capacité à contribuer aux discussions de l’OMPI sur les questions de propriété intellectuelle, ce qu’il a prouvé. La délégation a déclaré qu’elle ne disposait d’aucune information lui permettant de penser que l’une ou l’autre des candidatures ne serait pas en mesure de contribuer aux consultations et aux débats sur les questions actuelles de propriété intellectuelle et a donc demandé instamment à la réunion d’approuver, lors de cette session, toutes les organisations candidates telles qu’elles figurent dans le document de travail.
5. La délégation du Royaume‑Uni, parlant au nom du groupe B, a remercié le Secrétariat pour la préparation du document A/62/3 Rev. et a exprimé son soutien à toutes les demandes de statut d’observateur qu’il contient. La délégation a observé que le document stipule que toutes les demandes de statut d’observateur reçues par le Secrétariat contiennent les informations requises et que, selon le groupe B, cela signifie les informations nécessaires pour permettre l’examen et l’octroi ultérieur du statut d’observateur. La délégation notait que le groupe B estimait donc que les demandes publiées avaient respecté toutes les procédures appropriées. Il a également souligné que toutes les organisations figurant dans le document répondaient aux critères d’admission et aux procédures de demande du statut d’observateur auprès de l’OMPI, comme indiqué sur le site Web de l’OMPI. Les organisations ayant le statut d’observateur apportent une expertise et des connaissances techniques aux délibérations de l’OMPI et, si elles sont en mesure de démontrer la relation directe entre leurs objectifs et le domaine de la propriété intellectuelle, la délégation estimait qu’il est important que ces organisations puissent observer et contribuer aux travaux. Il a souligné que l’OMPI a pour habitude de se féliciter de la participation d’une grande diversité d’ONG, d’organisations intergouvernementales, de groupes industriels et d’autres parties prenantes aux processus de consultation et aux discussions concernant les questions de propriété intellectuelle actuelles. La délégation a fait remarquer que cela faisait partie intégrante de la transparence et de l’inclusivité que les États membres apprécient à l’OMPI. La délégation notait que le groupe B n’avait pas connaissance d’informations qui amèneraient ses membres à penser que l’une des organisations énumérées dans le document de travail ne serait pas en mesure d’apporter une contribution précieuse aux délibérations sur les questions actuelles de propriété intellectuelle. Outre le respect des étapes de la procédure, le groupe a donc demandé instamment l’approbation de la liste complète des demandes figurant dans le document A/62/3 Rev.
6. La délégation de l’Iran (République islamique d’) a pris note des informations fournies dans le document A/62/3 Rev. sur le point de l’ordre du jour relatif aux demandes reçues de différentes entités pour assister aux réunions de l’OMPI en tant qu’observateurs. La délégation a déclaré qu’elle souhaitait rappeler que, comme l’a mentionné à juste titre l’éminente délégation de la Chine, la décision concernant l’admission d’observateurs aux réunions de l’OMPI a toujours été prise par consensus et la délégation comprenait donc la préoccupation exprimée par certains États membres. Il a déclaré que le consensus entre les États membres pour l’admission d’observateurs faisait défaut en ce qui concerne la demande d’une entité particulière, et que ce consensus serait nécessaire pour accorder le statut d’observateur.
7. La délégation de la Fédération de Russie a déclaré qu’elle croyait au principe de l’admission d’observateurs en tant que question technique et a rappelé que lors de la session des assemblées de l’année précédente, des discussions avaient eu lieu sur la demande de statut d’observateur présenté par le WMF. À son avis, la fourniture d’informations supplémentaires n’était pas suffisante pour adopter une décision sur cette question à ce stade. La délégation a rappelé que les décisions sur la question de l’admission des observateurs étaient prises par consensus et que cette procédure devait être respectée, comme un certain nombre de délégations l’avaient déjà déclaré. Il a en outre réaffirmé que cette pratique existait au sein de l’Organisation et que cette Organisation ne devrait donc créer aucun précédent. La délégation a fait remarquer qu’une fois la décision adoptée, il n’y a plus moyen d’empêcher quoi que ce soit, la réunion devait respecter les principes de transparence et d’inclusion. Il a donc réitéré l’importance fondamentale de l’adoption de tous les points de l’ordre du jour des assemblées sur la base du consensus. À cet égard, sa délégation a soutenu la proposition, faite par un certain nombre de délégations, de reporter la décision concernant cette organisation spécifique à une date ultérieure.
8. La délégation du Pakistan a reconnu les contributions des ONG aux travaux de l’OMPI et a expliqué que l’octroi du statut d’observateur à un grand nombre d’ONG pour participer aux travaux de l’Organisation était la reconnaissance de leur importante contribution. La délégation notait que l’octroi du statut d’observateur était possible avec l’accord de tous les États membres, et dans le cas particulier, elle a souhaité souligner l’importance d’un accord entre tous les États membres de l’OMPI et a fait écho aux points de vue exprimés précédemment sur la question.
9. Remarquant qu’il n’y avait plus de délégations souhaitant prendre la parole, le président a pris note qu’un consensus avait été atteint sur toutes les demandes de statut d’observateur, à l’exception d’une seule, à savoir la demande de statut d’observateur de la fondation Wikimedia. Par conséquent, le président a proposé le paragraphe de décision suivant, qui reflète la proposition contenue dans le document A/62/3 Rev., à l’exception de la demande de la Fondation Wikimedia.
10. Les assemblées de l’OMPI, chacune pour ce qui la concerne, ont décidé d’accorder le statut d’observateur aux organisations suivantes :

a) Organisations non gouvernementales internationales :

i) Cumulus, The International Association of Universities and Colleges of Art, Design and Media (CUMULUS);

ii) Latin American Audiovisual Authors Societies Federation (FESAAL);

iii) Union des Fabricants pour la Protection Internationale de la Propriété Intellectuelle (UNIFAB); et

iv) World Federation of the Sporting Goods Industry (WFSGI).

b) Organisations non gouvernementales nationales :

i) Brazilian Intellectual Property Association (ABPI);

ii) Denver Museum of Nature & Science (DMNS);

iii) Korea Intellectual Property Association (KINPA);

iv) Korea Intellectual Property Strategy Agency (KISTA);

v) Ordre Suprême des Ancêtres (OSA); et

vi) Société des Auteurs dans les Arts Graphiques et Plastiques (ADAGP).

1. Ensuite, le conseiller juridique a appelé l’attention des délégations sur le document A/62/4 Rev., au titre du même point de l’ordre du jour, qui présente un rapport sur le processus et les résultats de la mise à jour de la liste des ONG admises en qualité d’observateurs à l’OMPI, et qui se fonde sur la décision prise par les assemblées lors de leur cinquante‑huitième série de réunions en 2018. En ce qui concerne le processus, le Secrétariat a distribué une enquête initiale en mai 2019, demandant à toutes les ONG admises en tant qu’observateurs à l’OMPI qui n’ont pas participé aux assemblées de l’OMPI ou aux comités de l’OMPI pendant la période comprise entre 2013 et 2017, pour confirmer qu’ils ont toujours été intéressés par les travaux de l’OMPI et ont souhaité conserver leur statut d’observateur. Cette première communication a été suivie de deux rappels fin 2019 et 2020 adressés aux ONG qui n’avaient pas encore répondu. Un troisième rappel supplémentaire a été envoyé en mars 2021 à un groupe d’ONG qui n’avaient répondu à aucune des trois communications précédentes et pour lesquelles le Secrétariat avait trouvé des coordonnées nouvelles ou supplémentaires. Par la suite, en avril 2021, le Secrétariat a informé les ONG concernées que, conformément à la décision susmentionnée adoptée par les assemblées en 2018, l’absence de toute réponse à l’enquête et aux communications de suivi avait été considérée comme une indication que l’ONG ne souhaitait pas être maintenue en tant qu’observateur à l’OMPI. En conséquence, les ONG concernées ont été retirées de la liste des organisations admises en tant qu’observateurs à l’OMPI. Cependant, ce processus n’a pas affecté le statut d’observateur ad hoc d’une organisation si ce statut avait préalablement été accordé par un comité de l’OMPI. Au total, 104 ONG ont été retirées de la liste des observateurs, sans compter les trois ONG qui ont retrouvé leur statut d’observateur en vertu du “principe de restauration”, après un premier retrait. Avec les observateurs d’ONG nouvellement admis ces dernières années, cela a abouti à un nombre total de 268 ONG, dont 189 internationales et 79 ONG nationales actuellement admises en tant qu’observateurs à l’OMPI par les assemblées. Dans un délai d’un an après l’envoi de la communication concernant la radiation de la liste des observateurs, c’est‑à‑dire jusqu’au 16 avril 2022, les ONG concernées peuvent demander à retrouver leur statut d’observateur auprès de l’OMPI, sans avoir à présenter une nouvelle demande de statut d’observateur. Les ONG concernées ont été informées en conséquence.
2. Les assemblées de l’OMPI, chacune pour ce qui la concerne, ont pris note du document intitulé “Mise à jour de la liste des organisations non gouvernementales admises en qualité d’observatrices à l’OMPI” (document A/62/4 Rev).

## Point 7 de l’ordre du jour unifié

## Approbation d’accords

1. Voir le rapport de la session du Comité de coordination de l’OMPI (document WO/CC/80/5).

## Point 8 de l’ordre du jour unifié

## Composition du Comité de coordination de l’OMPI et des comités exécutifs des unions de Paris et de Berne

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents [A/62/5](https://www.wipo.int/about-wipo/fr/assemblies/2021/a_62/doc_details.jsp?doc_id=547733), [A/62/10](https://www.wipo.int/about-wipo/fr/assemblies/2021/a_62/doc_details.jsp?doc_id=545395) et [A/62/11](https://www.wipo.int/about-wipo/fr/assemblies/2021/a_62/doc_details.jsp?doc_id=551553).
2. En ouvrant le point de l’ordre du jour, le président de la Conférence de l’OMPI, M. Shayea A. Alshayea (Arabie saoudite) a remercié les États membres de l’avoir élu à la présidence de la Conférence de l’OMPI et a invité le conseiller juridique à présenter ce point.
3. En présentant le point de l’ordre du jour, le conseiller juridique a appelé l’attention des délégations sur le document A/62/5. Il a rappelé que la composition du Comité de coordination était établie une fois tous les deux ans, lors des sessions ordinaires des assemblées de l’OMPI, et qu’il était composé de membres des comités exécutifs de l’Union de Paris et de l’Union de Berne; des membres *ad hoc* désignés par la Conférence de l’OMPI, c’est‑à‑dire des États qui sont parties à la Convention instituant l’OMPI, mais qui ne sont pas membres des Unions de Paris ou de Berne; et la Suisse, en tant qu’État hôte, en tant que membre de droit. Il a rappelé que les mandats des membres actuels des comités exécutifs de Paris et de Berne et du Comité de coordination de l’OMPI expireront à la fin de la présente session des assemblées. De nouveaux membres devaient donc être élus lors des présentes assemblées pour un mandat de deux ans. Il a souligné que, comme expliqué dans le document de travail, la nouvelle composition du Comité de coordination devait comporter 89 membres, soit une augmentation par rapport à la composition actuelle de 83 membres.
4. La délégation du Bangladesh, parlant au nom du groupe des pays d’Asie et du Pacifique, a rappelé que le groupe avait clairement exprimé sa position depuis le début du débat sur cette question particulière. Lors de la répartition des sièges supplémentaires du Comité de coordination entre les groupes régionaux, il convient de tenir dûment compte des principes d’équité, de représentation géographique équitable et de correction des écarts entre les groupes régionaux. Le groupe a souligné que ces principes étaient également reflétés dans les textes juridiques pertinents de l’OMPI. Le groupe a rappelé que la base juridique de la composition du Comité de coordination se trouve à l’article 8.1)a), et à l’article 11.9)a), de la Convention instituant l’OMPI et que les membres du Comité de coordination sont issus des comités exécutifs des unions de Paris et de Berne, d’un quart des États parties à la Convention instituant l’OMPI qui ne sont membres d’aucune des unions administrées par l’OMPI, et de la Suisse en tant que membre de droit. L’article 14.4) de la Convention de Paris et l’article 23.4) de la Convention de Berne stipulent également que “[I]ors de l’élection des membres du Comité exécutif, l’Assemblée tient compte d’une répartition géographique équitable et de la nécessité pour tous les pays parties aux Arrangements particuliers établis en relation avec l’Union d’être parmi les pays constituant le Comité exécutif”. La délégation a fait remarquer qu’en dépit de cette orientation claire des conventions pertinentes, son groupe regrette de constater que le nombre de sièges attribués au Comité de coordination est resté à 83 depuis 2011. Selon son groupe, ce nombre devrait désormais être de 89 sur la base des textes juridiques applicables. À cet égard, le groupe avait proposé, lors des deux dernières réunions des assemblées, de répartir les sièges vacants au sein du Comité de coordination de manière à aligner le nombre de sièges effectifs au sein du Comité de coordination sur les principes énoncés dans la Convention instituant l’OMPI. La délégation a rappelé que son groupe, avec le groupe des pays africains, avait soumis la proposition conjointe dans le document A/62/11 et a réaffirmé que son groupe était toujours resté engagé dans les discussions dans un esprit de flexibilité et de solidarité, ainsi que dans le but de trouver une solution à l’amiable. Le groupe était heureux de constater que le facilitateur, M. l’Ambassadeur Sabri Bachtobji (Tunisie), avait trouvé une solution “intermédiaire”. La proposition du facilitateur était reflétée dans la proposition conjointe du groupe des pays d’Asie et du Pacifique et du groupe des pays africains. Le groupe des pays d’Asie et du Pacifique demandait donc aux groupes régionaux et aux États membres de soutenir la proposition conjointe figurant dans le document A/62/11 et de se joindre au consensus pour faire une recommandation sur l’attribution des sièges vacants du Comité de coordination à la session en cours.
5. La délégation du Royaume‑Uni, parlant au nom du groupe B, a pris note de la proposition du groupe des pays d’Asie et du Pacifique et du groupe des pays africains figurant dans le document A/62/11. Le groupe B observait que le Comité de coordination de l’OMPI avait connu une série d’élargissements dans le passé et que certains groupes ont bénéficié de ces élargissements plus que d’autres. La délégation a fait remarquer que certaines délégations s’étaient concentrées sur un seul critère de représentation géographique. Son groupe estimait que la représentation géographique n’était qu’un élément parmi d’autres à prendre en compte dans la composition du Comité de coordination, comme indiqué dans la proposition figurant dans le document A/62/10. La délégation a en outre expliqué qu’il existait de multiples principes concernant l’élection des membres des comités exécutifs de Paris et de Berne envisagés à l’article 14 de la Convention de Paris et à l’article 23 de la Convention de Berne, ainsi que des points soulevés lors de discussions ultérieures entre les États membres de l’OMPI au fil des ans. La proposition d’attribuer les six sièges vacants à chacun des groupes régionaux semblait être l’approche la plus raisonnable et la plus équitable. Cela étant, le groupe était fermement convaincu que les États membres pouvaient discuter de l’attribution des futurs sièges et résoudre ainsi la question une fois pour toutes. Le groupe réaffirmait qu’il était prêt à s’engager avec les autres groupes régionaux pour trouver une solution acceptable pour tous.
6. La délégation de la Géorgie, parlant au nom du groupe des pays d’Europe centrale et des États baltes, a fait observer que la question figurait à l’ordre du jour de l’Organisation depuis plusieurs années et avait fait l’objet de longues discussions entre les États membres. Les raisons pour lesquelles le groupe méritait un siège supplémentaire au sein du Comité de coordination de l’OMPI étaient bien connues et avaient été reconnues par tous les groupes régionaux à de nombreuses occasions, notamment par le biais d’une proposition conjointe officielle présentée par deux groupes régionaux. Compte tenu des spécificités de l’OMPI et de la fonction du Comité de coordination de l’OMPI, qui est de s’occuper de toutes les questions administratives de l’Organisation et de ses unions, le groupe estimait que la répartition ne pouvait pas être fondée sur un seul critère, mais sur plusieurs, y compris des critères rationnels et solides, tels que le nombre d’adhésions ou de ratifications de traités administrés par l’OMPI, pour lesquels le groupe était en deuxième position avec plus de 360 adhésions. En examinant les chiffres disponibles, car c’est la nature des chiffres et des nombres de dévoiler la réalité, il était difficile d’ignorer et facile de reconnaître la sous‑représentation de son groupe au sein du Comité de coordination. La composition du Comité de coordination était restée la même depuis 2011, bien que des sièges supplémentaires aient été attribués depuis huit ans. Estimant que 2021 était le moment où un accord pourrait être trouvé et une décision consensuelle sur la question, le groupe des pays d’Europe centrale et des États baltes et trois autres groupes régionaux avaient soumis, en juillet 2021, une proposition conjointe. Tout en reflétant les points de vue des groupes en ce qui concerne l’attribution des six sièges actuellement disponibles, cette proposition ouvrait une nouvelle fenêtre d’opportunité et tenait compte non seulement de la position du groupe, mais aussi des résultats de plusieurs séries de consultations des États membres de l’OMPI. La délégation espérait que la proposition commune mènerait les États membres vers une décision consensuelle et estimait que son groupe avait fourni une base solide pour les négociations futures. Le groupe remerciait le groupe des pays africains et le groupe des pays d’Asie et du Pacifique pour leur proposition, et exprimait la volonté de trouver une solution en temps utile, pour laquelle il était prêt à s’engager largement dans les discussions et les négociations.
7. La délégation du Bélarus, parlant au nom du groupe des pays d’Asie centrale, du Caucase et d’Europe orientale, a noté que ses collègues du groupe des pays d’Europe centrale et des États baltes avaient exprimé leur position principale, qui faisait partie de la proposition conjointe des quatre groupes. En ce qui concerne la composition du Comité de coordination, la position du groupe des pays d’Asie centrale, du Caucase et d’Europe orientale n’avait pas changé, reprenant l’historique de sa proposition, qui était très claire depuis 2001. Le groupe convenait que le principe géographique était un critère, mais que d’autres critères étaient également importants pour la répartition des sièges au sein du Comité de coordination. Lors de l’élaboration de sa proposition, le groupe des pays d’Asie centrale, du Caucase et d’Europe orientale avait essayé de faire preuve de souplesse et était prêt à discuter de la possibilité de présenter trois propositions si les autres collègues soutenaient sa proposition. En conclusion, le groupe souhaitait également citer le Directeur général, qui avait déclaré qu’aujourd’hui est vraiment le moment pour les États membres de résoudre la question, car ce n’est pas une année électorale. Il y avait donc la possibilité de s’entendre et de faire en sorte que tout le monde bénéficie de la décision des assemblées afin de parvenir à six sièges pour six groupes. Le groupe réaffirmait que sa position constituait, à son avis, un pas en avant vers les autres collègues et qu’il était prêt à un dialogue constructif sur la question.
8. La délégation de l’Afrique du Sud, parlant au nom du groupe des pays africains, a indiqué qu’elle était consciente des divergences de vues sur la composition du Comité de coordination de l’OMPI et que, par conséquent, aucun consensus n’avait encore été atteint sur la répartition des sièges vacants. Elle a profité de l’occasion pour exprimer sa gratitude au facilitateur, l’ambassadeur Bachtobji, pour ses efforts et sa sagesse dans l’élaboration de la répartition proposée à la suite des consultations avec les groupes régionaux. Le groupe des pays africains tenait à souligner l’importance qu’il attachait au Comité de coordination en tant qu’organe directeur essentiel de l’OMPI. Le groupe espérait que les États membres surmonteraient leurs divergences et parviendraient à un accord sur l’attribution des sièges vacants et, à cet égard, il réitérait ses remerciements aux groupes qui avaient fait des propositions pour faire avancer la question. Le groupe des pays africains estimait que l’attribution des sièges actuellement vacants devait être guidée par le principe de la représentation géographique équitable et tenir compte de la taille des différents groupes régionaux en vue de corriger les déséquilibres existants entre eux. À cet égard, l’Afrique étant l’une des régions les plus sous‑représentées en termes numériques, il estimait que sa région devrait être prioritaire dans la répartition des sièges disponibles afin de rattraper les autres régions. Tout en remerciant les quatre groupes régionaux qui avaient soumis une proposition commune pour que les sièges vacants soient répartis de manière égale entre six groupes régionaux, le groupe des pays africains n’avait pas été en mesure de soutenir cette proposition qui ne faisait que maintenir le *statu quo.* D’autre part, la proposition conjointe du groupe des pays africains et du groupe des pays d’Asie et du Pacifique, qui reposait sur la proposition du facilitateur, permettait aux États membres de remédier partiellement au déséquilibre existant dans la composition du Comité de coordination. Le groupe exhortait donc tous les autres groupes à faire preuve de pragmatisme et à reconnaître que la sous‑représentation persistante de certains groupes au sein des principaux organes directeurs de l’OMPI allait à l’encontre des principes d’équité, d’intégration et d’universalité qui, selon lui, devraient guider les travaux de l’OMPI. Cela dit, le groupe des pays africains était prêt à travailler de manière constructive avec tous les groupes pour parvenir à une solution mutuellement acceptable sur cette question.
9. La délégation du Paraguay, parlant au nom du groupe des pays d’Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), a souligné que ce point de l’ordre du jour revêtait une grande importance pour son groupe. Le GRULAC remerciait le président et les facilitateurs pour tous les efforts et les réunions consacrés à ce sujet. C’est avec le même esprit de cohérence, de flexibilité et de bonne foi dont le GRULAC avait toujours fait preuve, qu’il avait présenté, avec le groupe B, le groupe des pays d’Asie centrale, du Caucase et d’Europe orientale et le groupe des pays d’Europe centrale et des États baltes, une proposition dans le document A/62/10, qui visait à aller de l’avant sur la base d’une proposition comportant un volet d’attribution des sièges vacants actuels et un second volet d’attribution de trois sièges vacants à l’avenir. Le GRULAC souhaitait remercier le groupe des pays africains et le groupe des pays d’Asie et du Pacifique pour leur proposition dans le document A/62/11, qui soulevait la question d’un siège pour le GRULAC, ce qu’il appréciait. La délégation a exprimé sa confiance dans la présidence et sa volonté de continuer à rechercher une décision sur ce point de l’ordre du jour.
10. La délégation de la Chine a estimé que le Comité de coordination de l’OMPI était l’un des organes de décision les plus importants de l’OMPI et qu’il devait refléter, dans la mesure du possible, la représentation des États membres, en particulier celle de nombreux pays en développement. En outre, lors de l’attribution de nouveaux sièges, la priorité devrait être donnée aux groupes régionaux qui étaient sous‑représentés. La délégation espérait que les États membres pourraient respecter le principe de flexibilité et d’ouverture afin de parvenir à un accord sur l’attribution de nouveaux sièges au Comité de coordination de l’OMPI.
11. La délégation du Pakistan s’est associée à la déclaration faite par la délégation du Bangladesh au nom du groupe des pays d’Asie et du Pacifique. La délégation a indiqué qu’il existait des asymétries concernant la présentation des différents groupes régionaux au sein du Comité de coordination de l’OMPI. En tant que l’un des plus grands groupes régionaux de l’OMPI, le groupe des pays d’Asie et du Pacifique était nettement sous‑représenté au sein du Comité de coordination de l’OMPI. En outre, la composition du comité était restée la même depuis 2011, malgré la disponibilité de sièges supplémentaires depuis 2013. Il était important de noter que l’augmentation du nombre de sièges depuis 2011 était due principalement aux adhésions du groupe des pays d’Asie et du Pacifique. Le Comité de coordination de l’OMPI ne se réunissant pas très souvent, sa composition devrait être étendue, en principe, à l’ensemble des membres de l’OMPI. Six sièges supplémentaires étaient disponibles et devaient être pourvus sur la base d’une représentation géographique équitable et en vue de rectifier les asymétries flagrantes entre les groupes régionaux. La délégation a déclaré que le groupe des pays d’Asie et du Pacifique avait soumis une proposition pour les deux dernières années des assemblées et que, pour l’année en cours, son groupe avait soumis une proposition conjointe avec le groupe des pays africains. La proposition commune était alignée sur la proposition du facilitateur en la matière. La délégation n’était pas favorable à l’établissement d’un lien entre les sièges actuellement disponibles et ceux qui seraient créés à l’avenir, car cela ne ferait que maintenir le *statu quo* et accentuerait les asymétries existantes. La délégation a donc exhorté tous les groupes régionaux et les États membres à soutenir la proposition conjointe du groupe des pays africains et du groupe des pays d’Asie et du Pacifique en vue de résoudre la question des postes vacants.
12. La délégation de la Fédération de Russie a exprimé son soutien à la déclaration faite par la délégation du Bélarus au nom du groupe des pays d’Asie centrale, du Caucase et d’Europe orientale et à la proposition figurant dans le document A/62/10, présentée par le groupe des pays d’Asie centrale, du Caucase et d’Europe orientale, le groupe des pays d’Europe centrale et des États baltes, le groupe B et le GRULAC, qui préconisait l’attribution des six sièges supplémentaires, soit un par groupe régional. La proposition comprenait un élément de flexibilité qui prévoyait une répartition automatique des sièges et, de l’avis de la délégation, la proposition permettait une approche équilibrée. Compte tenu de ces éléments, la délégation souhaitait que le dialogue se poursuive afin de pouvoir prendre une décision sur ce sujet dans les meilleurs délais.
13. La délégation de la République de Corée a souhaité s’associer à la déclaration faite par la délégation du Bangladesh au nom du groupe des pays d’Asie et du Pacifique. Elle a tenu à souligner l’importance d’une représentation géographique équitable qui reflète les nouvelles adhésions aux Conventions de Paris et de Berne. La délégation espérait donc que chaque groupe régional ferait preuve de la plus grande souplesse en ce qui concerne l’attribution des sièges vacants au sein du Comité de coordination de l’OMPI et parviendrait à un consensus pendant les assemblées en cours.
14. La délégation du Bangladesh, parlant au nom de son pays, a noté que le Comité de coordination de l’OMPI était l’un des organes directeurs les plus importants de l’OMPI et qu’il jouait un rôle important en apportant des contributions constructives aux affaires de l’OMPI. Pour cela, il devait avoir une composition équilibrée en termes de répartition géographique, ce qui n’était pas le cas, à son avis. La délégation s’est associée à la déclaration faite par le groupe des pays d’Asie et du Pacifique et a tenu à rappeler que la composition du Comité de coordination de l’OMPI devrait être fondée sur le principe de la répartition géographique, qui a une base constitutionnelle solide, comme le stipulent les articles pertinents de la Convention instituant l’OMPI, de la Convention de Paris et de la Convention de Berne. Malheureusement, la réalité est que tous les groupes régionaux, y compris le groupe des pays d’Asie et du Pacifique, n’étaient pas bien représentés au sein du comité. On ne pouvait ignorer le fait que le plus grand nombre d’adhésions aux Conventions de Paris et de Berne depuis 2011 provenait du groupe des pays d’Asie et du Pacifique. Ces adhésions n’avaient pas été reflétées dans la composition du Comité de coordination. Compte tenu de ce qui précède, la délégation du Bangladesh soutenait pleinement la proposition conjointe présentée par le groupe des pays africains et le groupe des pays d’Asie et du Pacifique telle qu’elle figurait dans le document A/62/11. La proposition faite par les deux groupes régionaux avait du mérite en termes de base juridique, et la délégation souhaitait également souligner que les deux groupes régionaux avaient fait preuve de la plus grande flexibilité. La délégation a donc demandé aux États membres de se joindre au consensus et d’accepter la proposition soumise aux assemblées.
15. Le président de l’Assemblée générale de l’OMPI a souhaité s’exprimer sur les consultations informelles et sur les discussions concernant la composition du Comité de coordination de l’OMPI. Il a rappelé que lorsqu’il avait été élu président de l’Assemblée générale de l’OMPI les États membres l’avaient chargé de mener des consultations sur le sujet afin de mettre un terme aux discussions assez longues qui ont avaient lieu, en vue de trouver une solution pour la composition du Comité de coordination de l’OMPI, conformément à la disposition pertinente du traité. Malgré la pandémie de COVID‑19, les personnes impliquées dans les consultations informelles sur ce sujet avaient réagi aussi rapidement que possible. Le président a rappelé que les États membres avaient précédemment décidé de convoquer une session extraordinaire avec un ordre du jour spécifique, mais aussi en vue de progresser sur d’autres questions qui pourraient être soulevées dans le cadre de la session extraordinaire. Elle avait malheureusement aussi été durement touchée par les circonstances sanitaires qui affectaient tout le monde. L’Assemblée générale de l’OMPI tenue il y a un an avait également été handicapée, compte tenu du grand nombre de questions qu’elle avait à examiner, car les États membres avaient communément partagé la décision de ne pas aborder les questions de fond. Cela ne l’avait jamais empêché, en tant que président, d’engager des consultations avec tous les coordonnateurs de groupes et avec toutes les délégations désireuses de contribuer au processus. Le président notait que pendant la session en cours les États membres avaient entendu les déclarations faites et les arguments avancés concernant les critères à appliquer et la nécessité de trouver une solution. Il a fait remarquer que, d’après la discussion de l’après‑midi, l’assemblée n’était pas en mesure de prendre une décision immédiatement. Il a donc réitéré son espoir qu’avant la fin des travaux des assemblées il assumerait pleinement ses responsabilités en tant que président afin d’essayer de se conformer au mandat qui lui avait été confié, à savoir trouver une solution. Il était certain qu’il remplirait son rôle et, en ce qui concerne le rôle des États membres, il faudrait faire preuve de pragmatisme, de flexibilité et de bonne foi. Il a déclaré avoir entendu tous les critères et les objectifs décrits et s’est demandé pourquoi une solution ne pouvait être trouvée. Il se demandait si les parties concernées n’avaient pas été suffisamment créatives ou innovantes. Le président a remercié l’ambassadeur Bachtobji, ami du président, qui avait travaillé de manière extrêmement ardue à tous les niveaux, en engageant des consultations avec des experts et des ambassadeurs, et en s’appuyant toujours sur le Secrétariat pour obtenir des avis éclairés sur le sujet, car il était le garant de l’avenir de l’Organisation. Le président a indiqué que, selon lui, les deux propositions sur la table et ce qu’il considérait comme une troisième catégorie de propositions ne s’excluaient pas mutuellement; il était d’avis que les États membres pouvaient trouver des points de convergence. Il a dit que c’était la logique et qu’il s’en inspirerait et qu’il pousserait les délégations, avec leur aide et, bien sûr, avec l’accord de tous. Il a souligné qu’il n’élaborerait aucune solution qui ne recueille pas l’approbation des États membres, mais a fait observer qu’il fallait trouver une solution convaincante pour tous. Il a également exprimé son accord et s’était félicité de ce qui avait été dit par le Directeur général, plus tôt dans la matinée, à savoir qu’il existe un certain nombre de sujets d’importance vitale sur lesquels l’Organisation concentre ses travaux pour les générations futures, pour tous les pays, pour le bien‑être du multilatéralisme et pour la compréhension mutuelle de tous. Il était d’avis qu’en dépit de l’importance du sujet à l’examen, qui avait été fortement soulignée au cours de la session, les délégations devraient le mettre en perspective; et la seule façon d’y faire face pour trouver une solution était de la considérer comme une question relative. Il a ensuite demandé quelques heures supplémentaires pour discuter de la question avec les coordinateurs. Il a rappelé, comme l’avait dit avec beaucoup d’éloquence le Directeur général plus tôt dans la matinée, que l’Organisation était dirigée par ses États membres, mais que cette direction devait se faire sur une base consensuelle, ce qui était la manière la plus sage de procéder. Il a souligné que le consensus ne devait pas empêcher les délégations de prendre des décisions. Il a déclaré que, comme un bon pilote, face à des eaux troubles et des turbulences, il devait tenir compte des éléments à traiter et prendre les décisions nécessaires. C’est pourquoi il demandait une fois de plus aux délégations de faire preuve de souplesse, de compréhension et de bonne volonté, afin de pouvoir revenir dans les prochaines heures avec une décision qui puisse être acceptée et soutenue par tous.
16. Le président de la Conférence de l’OMPI a déclaré qu’il était clair que la réunion ne pouvait pas conclure le point à ce stade. Il a donc proposé de suspendre l’examen de ce point pour permettre aux États membres de poursuivre leurs consultations informelles et tiendrait la plénière informée de tout développement. Il a rappelé que la question avait fait l’objet de longues discussions lors des deux assemblées précédentes et lors des consultations informelles menées depuis. Il a assuré les délégations qu’elles auraient amplement le temps de faire d’autres déclarations à la réouverture du point de l’ordre du jour et qu’il procéderait de cette manière si tout le monde était d’accord.
17. Revenant au point de l’ordre du jour, Mme Mercy Kainobwisho (Ouganda), vice‑présidente de la Conférence de l’OMPI, a rappelé que ce point de l’ordre du jour avait été ouvert le deuxième jour des assemblées. À l’époque, les délégations étaient convenues de tenir d’autres sessions informelles en marge des assemblées et, depuis lors, les délégations s’étaient activement consultées sur la question. À cet égard, elle souhaitait remercier les coordonnateurs des groupes et les délégations concernées pour leur coopération. Elle souhaitait également profiter de l’occasion pour inviter le président de l’Assemblée générale de l’OMPI à faire le point sur le point suivant de l’ordre du jour.
18. Le président de l’Assemblée générale de l’OMPI a déclaré qu’il n’était pas en mesure d’annoncer un élargissement de la composition du Comité de coordination, mais qu’il souhaitait remercier chaleureusement les délégations et le Secrétariat qui avaient soutenu très activement ses efforts dans ce sens.
19. La délégation du Bangladesh, parlant au nom du groupe des pays d’Asie et du Pacifique, a souligné que le groupe avait exprimé ses positions et ses principes sur cette importante question dans les déclarations faites au titre de ce point de l’ordre du jour lors de son ouverture le deuxième jour de la réunion. Le groupe avait exprimé et partagé les mêmes points de vue lors de diverses réunions informelles. En outre, le groupe regrettait que sa demande, qui était fondée sur les principes de la répartition géographique équitable et de la rectification de la sous‑représentation et de la surreprésentation au sein du Comité de coordination de l’OMPI, n’ait pas été dûment prise en compte dans les paragraphes de décision proposés lors des sessions informelles. Toutefois, le groupe continuait d’espérer que les membres seraient en mesure de trouver un terrain d’entente dans un esprit de flexibilité et de solidarité pour résoudre la question dans les jours à venir. En revanche, le groupe reconnaissait les efforts et le travail acharné du président de l’Assemblée générale de l’OMPI ainsi que l’engagement constructif des groupes régionaux.
20. La délégation de l’Iran (République islamique d’) a rappelé que le groupe des pays d’Asie et du Pacifique était le groupe le plus sous‑représenté en termes de composition du Comité de coordination de l’OMPI. Toute proposition devrait prendre en compte la question de l’aggravation de l’énorme déséquilibre de la représentation géographique au sein du Comité de coordination de l’OMPI et tenter de combler ce vide. La proposition du groupe, comme l’avait mentionné à juste titre la délégation du Bangladesh, se fondait sur un argument juridique solide, à savoir une représentation géographique équilibrée. La délégation espérait que dans le temps restant les États membres pourraient trouver un terrain d’entente pour progresser à cet égard.
21. La délégation du Pakistan s’était associée à la déclaration faite par le groupe des pays d’Asie et du Pacifique et a fait écho aux arguments et interventions de la délégation de la République islamique d’Iran. La délégation a tenu à déclarer que la future formule d’élargissement du Comité de coordination de l’OMPI, ainsi que d’autres organes importants de l’OMPI, devrait être fondée sur une répartition géographique équitable et que toute formule ou proposition devrait viser à rectifier les asymétries flagrantes qui existaient actuellement en ce qui concerne la sous‑représentation du groupe des pays d’Asie et du Pacifique, bien qu’il soit l’un des plus grands groupes de l’OMPI.
22. Notant qu’il n’y avait pas d’autres demandes d’intervention, la vice‑présidente a remercié tous les groupes pour leur coopération sur la question et toutes les délégations qui avaient été impliquées dans les consultations qui avaient eu lieu pendant les assemblées. Faisant suite à l’intervention du président de l’Assemblée générale de l’OMPI, elle a tenu à souligner que, comme expliqué dans le document A/62/5, la nouvelle composition du Comité de coordination devait compter 89 membres, soit une augmentation par rapport à la composition actuelle de 83. Cependant, en l’absence d’accord sur la meilleure façon de répartir les six sièges supplémentaires restants du Comité de coordination de l’OMPI, les États membres étaient convenus que le Comité de coordination de l’OMPI devait exceptionnellement rester composé de 83 membres. En outre, si elle était approuvée par les assemblées de l’Union de Paris et de l’Union de Berne ainsi que par la Conférence de l’OMPI, la composition proposée des comités exécutifs de l’Union de Paris et de l’Union de Berne et du Comité de coordination prendrait effet à compter de la clôture de la présente session des assemblées jusqu’à la clôture des sessions de 2023.
23. À l’issue de consultations informelles entre les États membres,
    * 1. l’Assemblée de l’Union de Paris élit à l’unanimité les États ci‑après *membres ordinaires* du *Comité exécutif de l’Union de Paris* : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Belgique, Cambodge, Canada, Chine, Croatie, Danemark, Égypte, El Salvador (2022‑2023), Équateur, Espagne, France, Gambie, Guatemala, Inde, Indonésie, Jamaïque, Lesotho, Luxembourg, Malawi, Namibie, Norvège, Nouvelle‑Zélande, Ouganda, Pays‑Bas, Panama, Paraguay (2021‑2022), Portugal, Pologne, République populaire démocratique de Corée, Royaume‑Uni, Serbie, Trinité‑et‑Tobago, Turquie, Viet Nam (41);
      2. l’Assemblée de l’Union de Berne élit à l’unanimité les États ci‑après *membres ordinaires* du *Comité exécutif de l’Union de Berne* : Arabie saoudite, Argentine, Bélarus, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Côte d’Ivoire, Cuba, Djibouti, Émirats arabes unis, États‑Unis d’Amérique, Fédération de Russie, Finlande, Ghana, Hongrie, Iran (République islamique d’), Irlande, Islande, Italie, Japon, Kenya, Libéria, Malaisie, Maroc, Mexique, Mongolie, Nigéria, Pakistan, Qatar, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Singapour, Soudan, Suède, Tunisie, Venezuela (République bolivarienne du), Zimbabwe (40);
      3. la Conférence de l’OMPI désigne à l’unanimité l’État ci‑après comme *membre ad hoc* du *Comité de coordination de l’OMPI* : Érythrée (1);
      4. la Conférence de l’OMPI et les assemblées de l’Union de Paris et de l’Union de Berne notent que la Suisse continuera d’être un membre ex officio du Comité exécutif de l’Union de Paris et du Comité exécutif de l’Union de Berne.

En conséquence, le Comité de coordination de l’OMPI est composé des États ci‑après pour la période allant d’octobre 2021 à octobre 2023 :

Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Côte d’Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador (2022‑2023), Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée (*ad hoc*), Espagne, États‑Unis d’Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Gambie, Ghana, Guatemala, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d’), Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Kenya, Lesotho, Libéria, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Maroc, Mexique, Mongolie, Namibie, Nigéria, Norvège, Nouvelle‑Zélande, Ouganda, Pakistan, Panama, Paraguay (2021‑2022), Pays‑Bas, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume‑Uni, Serbie, Singapour, Soudan, Suède, Suisse (*ex officio*), Trinité‑et‑Tobago, Tunisie, Turquie, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Zimbabwe (83).

1. Les assemblées de l’OMPI, chacune pour ce qui la concerne, ont décidé que le président de l’Assemblée générale de l’OMPI entreprendrait des consultations avec les États membres concernant la répartition des sièges vacants aux assemblées de l’OMPI en 2023, pour déterminer, aux mêmes assemblées, la composition du Comité de coordination de l’OMPI et des comités exécutifs des unions de Paris et de Berne.

## Point 9 de l’ordre du jour unifié

## Composition du Comité du programme et budget

1. Voir le rapport de la session de l’Assemblée générale de l’OMPI (document WO/GA/54/15).

## Point 10 de l’ordre du jour unifié

## Rapports sur l’audit et la supervision

### Rapport de l’Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS)

1. Voir le rapport de la session de l’Assemblée générale de l’OMPI (document WO/GA/54/15).

### Rapport du vérificateur externe des comptes

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents [A/62/6](https://www.wipo.int/about-wipo/fr/assemblies/2021/a_62/doc_details.jsp?doc_id=/547753) et [A/62/7](https://www.wipo.int/about-wipo/fr/assemblies/2021/a_62/doc_details.jsp?doc_id=551574).
2. Au nom du vérificateur externe des comptes, M. Damian Brewitt, directeur du Bureau national de vérification des comptes du Royaume‑Uni (NAO), a présenté son rapport de la manière suivante :

“Au nom du contrôleur et vérificateur général du Royaume‑Uni, je suis ravi d’avoir la possibilité de présenter les conclusions de notre audit, à la suite de notre présentation antérieure au Comité du programme et budget. Il est important de toujours vous impliquer dans les problèmes que nous mettons en lumière à partir de notre audit, afin de vous apporter une analyse indépendante et objective.

“Dans ma présentation, j’aborderai les trois principaux domaines de notre travail, tout d’abord l’audit des états financiers et de la gestion financière, puis je couvrirai les deux principaux thèmes qui figurent dans notre rapport, à savoir gouvernance et vérification interne et notre analyse du Plan‑cadre d’équipement (PCE).

“Premièrement, en ce qui concerne notre audit des états financiers, je suis ravi de confirmer que l’opinion du vérificateur externe était sans réserve. Les états financiers de l’OMPI et le commentaire financier qui les accompagne sont restés de grande qualité et se sont appuyés sur des systèmes solides de contrôle interne et d’établissement de rapports. La préparation des états financiers et leur audit ont été réalisés à distance, ce qui a entraîné des efforts supplémentaires de la part des collègues de l’OMPI et de l’équipe du NAO.

“Sur le plan de la gestion financière, l’OMPI continue de jouir d’une position financière solide et d’un flux de trésorerie positif, soutenus par un flux de revenus futurs réguliers. Compte tenu de la bonne santé de ses réserves et de sa trésorerie, l’Organisation est bien placée pour faire face à l’incertitude économique mondiale persistante. Toutefois, les résultats financiers différents de chaque union montrent à quel point l’Organisation reste tributaire des unions du PCT et de Madrid, qui compensent les déficits enregistrés par les unions de La Haye et de Lisbonne.

“Cette année, notre rapport met en évidence la croissance continue des engagements liés aux prestations au personnel. Au cours de l’année 2020, le total des obligations relatives aux prestations au personnel a augmenté pour atteindre quelque 495 millions de francs suisses. L’OMPI prévoit que si les hypothèses actuelles se maintiennent, l’obligation relative à l’assurance maladie après la cessation de service devrait passer à 580 millions de francs suisses d’ici à 2024. Ces prestations consommeront une part croissante des recettes futures de l’OMPI et nous avons souligné ce fait et les tendances futures dans notre rapport détaillé comme étant des risques financiers majeurs.

“Passons maintenant au premier thème de notre rapport de performance, qui porte sur les questions de gouvernance et de contrôle interne, qui contribuent à donner aux États membres confiance et assurance concernant la gestion des ressources.

“Nous avons continué d’être impressionnés par l’approche proactive adoptée par l’OMPI pour développer son cadre de vérification interne, sa deuxième ligne de défense et l’approche de la qualité de la Déclaration sur le contrôle interne. La déclaration reste alignée sur les sept composantes du Cadre de responsabilisation, ce qui permet de garantir la clarté et la transparence des processus de contrôle. Parmi les points saillants de la déclaration de 2020 figurent les détails des principaux risques et des mesures d’atténuation, l’accent étant mis en particulier sur l’exécution des programmes et les risques financiers auxquels l’OMPI doit faire face. Le Directeur général a également rappelé que les dispositions relatives à la continuité des activités ont fonctionné efficacement, l’Organisation étant passée à un environnement de travail virtuel pendant la pandémie.

“La déclaration pourrait être encore améliorée en mettant en évidence les conclusions des travaux du travail de la Division de supervision interne – y compris une opinion globale basée sur ses conclusions, telle que soulignée dans l’évaluation externe positive de la qualité effectuée en 2020.

“Nous avons examiné l’état de préparation de l’OMPI face à la pandémie. À l’instar de nombreuses autres organisations, l’OMPI disposait d’un cadre bien établi réunissant les principaux éléments de ses plans de préparation et de résilience. Dans son registre des risques, l’OMPI avait relevé le risque d’une perturbation importante des activités causée par un événement externe, avec des mesures d’atténuation appropriées. Par conséquent, elle était relativement bien placée pour faire face à la pandémie. L’OMPI prévoit pour 2021 l’achèvement d’un examen complet des enseignements tirés de son action en vue de la poursuite des opérations.

“Venons‑en maintenant à nos observations sur les projets financés par les réserves, nous avons examiné l’approche de l’OMPI en ce qui concerne son PCE et ses liens avec la stratégie et la prise de décision au sens large. Nous avons conclu que, depuis toujours, le PCE n’avait pas été intégré à la planification stratégique.

“Au fil du temps, les fonds consacrés au PCE ont augmenté et le portefeuille de projets est devenu de plus en plus ambitieux. Contrairement à de nombreuses autres organisations internationales, l’OMPI n’a pas les mêmes incitations ou pressions pour attester la nécessité d’établir des priorités ou d’assurer la rentabilité. Il est donc d’autant plus important que le PCE et les analyses de rentabilité des projets individuels soient transparents et solides, soumis à des processus de vérification efficaces et que les résultats soient évalués afin de nourrir les processus de gestion du PCE et des projets.

“Nous n’avons pas pu clairement déterminer de quelle manière les projets actuels avaient obtenu la priorité par rapport à d’autres plans potentiels, ni la relativité entre les différents projets du PCE. Les décisions d’investissement devraient être motivées par les besoins et une identification claire des possibilités liées aux objectifs de l’OMPI. L’OMPI doit analyser la quantité de fonds consacrés aux projets parallèlement à d’autres options d’investissement, telles que le renforcement de sa coopération technique, la réduction du risque financier pour l’Organisation en diminuant ses obligations en matière d’avantages sociaux ou la révision de ses taxes.

“Selon une définition antérieure, les projets spéciaux devaient être ‘extra‑ordinaires’, ce qui soulignait l’importance du caractère unique de l’investissement. Les États membres ont élargi cette définition pour la rendre plus large et plus englobante. Cela signifie que des projets ont pu être financés à des fins plus générales, telles que l’entretien des propriétés. Nous avons constaté que, dans certains cas, il existait une justification solide pour qu’un projet proposé soit financé dans le cadre du PCE, mais que ce n’était pas le cas dans d’autres; en particulier les projets relatifs à l’entretien des installations et des systèmes qui feraient normalement partie d’une stratégie budgétaire ordinaire. Un tel mélange risque de faire perdre de vue l’orientation stratégique et de remettre en question le concept d’un PCE fondé sur un portefeuille cohérent de projets spéciaux et importants. Nous avons également observé qu’il y existait une faible distinction entre des investissements de très grande ampleur et ceux qui le sont beaucoup moins.

“L’élaboration d’une analyse de rentabilisation est une étape importante de tout projet, car elle permet de confirmer qu’il est en phase avec les priorités et les objectifs de l’organisation, de quantifier les ressources, d’établir leur calendrier et de définir les résultats attendus. Un bon plan d’affaires permet aux décideurs de porter un jugement éclairé sur l’opportunité de progresser dans un projet.

“Suite à notre analyse, nous avons estimé que l’examen des options aurait dû être plus détaillé et que d’autres moyens de produire les résultats auraient dû être étudiés de manière plus approfondie. Nous avons également relevé qu’il faut une articulation plus détaillée des objectifs et des critères de mesure sans lesquels il est difficile pour l’OMPI de démontrer que les objectifs généraux du projet ont été réalisés et que les ressources ont été utilisées de manière optimale.

“Nous avons observé que les budgets des projets étaient de haut niveau, avec peu de granularité et des informations limitées concernant le coût du cycle de vie total. Nous avons constaté que bon nombre de risques étaient de nature générale et la documentation n’était pas nécessairement adaptée à chaque projet.

“Le Rapport sur la performance 2018‑2019 présentait l’état d’avancement des activités des projets relevant du PCE au cours de l’année 2019, notamment les principales étapes franchies et les taux d’utilisation des ressources pour 20 projets en cours. Le total des budgets relatifs à ces projets s’élevait à 84 millions de francs suisses et les dépenses afférentes à la date du rapport étaient de 44 millions de francs suisses. Nous avons relevé des changements importants par rapport aux propositions initiales en ce qui concerne les risques et les budgets, et constaté que les rapports d’étape ne comportaient pas d’évaluation réelle des incidences. À notre avis, même si ces rapports d’étape mettent clairement en évidence les caractéristiques des projets, il pourrait fournir aux États membres une mesure plus précise de la valeur ajoutée par les projets.

“La direction a réagi positivement à la recommandation que nous avons formulée et s’est employée à commencer à traiter ces questions dans de nouvelles propositions faites aux États membres. Nous estimons que cela permettra à l’OMPI de mieux démontrer l’incidence de l’utilisation des réserves et la manière dont elles répondent aux objectifs de l’Organisation, ce qui accroîtra la transparence et la reddition de compte quant à l’utilisation des fonds. Nous avons hâte d’examiner les résultats des modifications apportées au processus et à la supervision du PCE au cours de notre prochain cycle d’audit.

“Pour conclure, je peux confirmer que des progrès ont été accomplis dans la fermeture et la mise en œuvre de six recommandations des années précédentes, 13 recommandations étant toujours en cours de mise en œuvre. Celles‑ci concernent principalement nos recommandations formulées en 2018 sur la gestion des ressources humaines et celles émises l’année dernière sur les bureaux extérieurs, qui ont des dates de mise en œuvre futures. Compte tenu de l’importance de la gestion des ressources humaines pour l’Organisation, nous avons l’intention d’effectuer un suivi substantiel de l’évolution dans ce domaine lors de notre audit de 2021.

“Enfin, je souhaite exprimer mes remerciements au Directeur général et au personnel de l’OMPI pour leur soutien et leur coopération qui ont facilité notre audit dans les circonstances difficiles de la pandémie, nous permettant de respecter le calendrier établi pour la présentation de notre rapport.

“Je vous remercie de votre attention et je serais ravi de répondre à vos questions ou de vous fournir des informations complémentaires sur notre audit. Merci.”

1. La délégation du Royaume‑Uni, parlant au nom du groupe B, a remercié le vérificateur externe des comptes pour le rapport figurant dans le document WO/PBC/33/5 (A/62/6) et M. Damian Brewitt, directeur du Bureau national de vérification des comptes du Royaume‑Uni (NAO), pour sa présentation du document. Le groupe a déclaré qu’il savait que le vérificateur externe avait émis une opinion sans réserve concernant l’audit des états financiers de l’OMPI et a félicité le Secrétariat et la Division des finances pour ce résultat. Il a pris note des difficultés rencontrées pour donner accès à des informations appropriées pendant la pandémie de COVID‑19. En ce qui concerne la gestion financière, le groupe s’est félicité du fait que le vérificateur externe des comptes a évalué la santé financière de l’OMPI et a conclu que l’Organisation était bien placée pour faire face à l’incertitude mondiale persistante. Il a été particulièrement ravi de constater que l’excédent budgétaire global chaque année était considérablement plus élevé que celui des prévisions initiales, et il a favorablement accueilli l’examen par le vérificateur externe des mécanismes de gouvernance et de contrôle interne. Le groupe a pris note de l’évaluation positive d’un grand nombre de ces mécanismes et s’est félicité que le vérificateur externe ait estimé que le niveau de préparation de l’OMPI à une pandémie était élevé. Il a ensuite déclaré qu’il était prêt à soutenir l’examen des enseignements tirés de la réponse de l’OMPI en ce qui concerne continuité des opérations pendant la pandémie en 2021. Quant aux recommandations restantes des années précédentes, le groupe a noté avec satisfaction que six recommandations avaient été mises en œuvre et considérées comme closes. Il a gardé à l’esprit que le vérificateur externe avait indiqué que bon nombre des 13 recommandations en suspens ne pouvaient pas être mises en œuvre au cours de l’année précédente. Néanmoins, il s’est fait l’écho de l’importance de la gestion des ressources humaines et a soutenu l’intention du vérificateur externe des comptes de procéder à un suivi substantiel de ces recommandations et à l’examen de l’état de la stratégie de l’OMPI en matière de ressources humaines au cours de l’audit de 2021. Le groupe a également remercié le vérificateur externe des comptes pour son examen et son évaluation approfondis des projets financés par les réserves et a rappelé la déclaration du groupe B sur ce dossier à la trente‑troisième session du Comité du programme et du budget (PBC). Le groupe a conclu en déclarant qu’il était prêt à travailler avec le Secrétariat pour comprendre les besoins et les coûts des projets et pour les planifier avec soin.
2. La délégation de l’Afrique du Sud, parlant au nom du groupe des pays africains, a remercié le vérificateur externe des comptes pour son rapport d’audit complet. Le groupe s’est félicité de la bonne situation financière de l’OMPI et a noté avec satisfaction que les états financiers de l’OMPI donnaient une image fidèle, dans tous leurs aspects significatifs, de la situation financière de l’Organisation. Il a reconnu que le processus et les résultats de l’audit donnaient aux États membres l’assurance de la gestion financière et de la gouvernance de l’OMPI. Le groupe a noté avec satisfaction que l’Organisation était bien placée pour faire face à l’incertitude économique mondiale persistante. Il a également noté que le vérificateur externe des comptes avait estimé que le niveau de préparation de l’OMPI à la pandémie de COVID‑19 était élevé par rapport à celui d’autres organismes. Le groupe a aussi souscrit à l’observation du vérificateur externe des comptes selon laquelle il conviendrait d’étudier les possibilités d’accroître l’efficacité de l’OMPI pour atténuer la croissance potentielle future des obligations relatives à l’assurance maladie après la cessation de service. Il a noté que le vérificateur externe des comptes avait fait observer que l’OMPI pouvait encore compléter les communications existantes afin de fournir des informations pertinentes, dans le cadre d’une vision plus globale de ce qui a été réalisé avec les ressources, par exemple en incluant davantage d’indicateurs clés de performance concernant les résultats de ses activités opérationnelles et en étoffant les commentaires sur les principaux risques financiers. Le groupe a pris note des diverses recommandations formulées par le vérificateur externe des comptes sur différents aspects des opérations de l’Organisation, y compris la recommandation relative au PCE. En ce qui concerne le PCE, l’Organisation devrait envisager de mettre en correspondance les différents projets du PCE avec les objectifs fondamentaux de l’OMPI et de les classer afin de permettre aux États membres de mieux comprendre les domaines d’investissement prioritaires. Le groupe a estimé que toutes les recommandations étaient utiles et pouvaient contribuer à améliorer les systèmes de gouvernance et de gestion de l’OMPI. Il a conclu en réitérant ses remerciements au vérificateur externe des comptes pour le rapport d’audit et a déclaré qu’il attendait avec intérêt les mises à jour du Secrétariat sur l’application des recommandations émises par celui‑ci.
3. La délégation de l’Espagne a remercié le vérificateur externe des comptes pour son rapport et sa présentation. Elle a félicité l’OMPI pour l’opinion sans réserve sur les résultats financiers de l’Organisation au 31 décembre 2020. Elle s’est réjouie de constater que les états financiers de l’Organisation continuaient d’être de grande qualité et qu’ils reposaient sur des systèmes et des contrôles internes solides. Toutefois, pour améliorer les performances de l’Organisation, elle soutient, dans la mesure du possible, les conclusions des vérificateurs externes des comptes qui figurent dans leur rapport en ce qui concerne l’importance d’étudier la meilleure façon de promouvoir les objectifs de l’Organisation et des États membres, et de gérer les risques à condition qu’ils restent dans un cadre financièrement prudent.
4. Le vérificateur externe des comptes a remercié les délégations pour leurs aimables commentaires sur le processus d’audit effectué cette année. Il a rassuré les États membres en leur indiquant qu’il accorderait une attention particulière au suivi des recommandations formulées les années précédentes et qu’il observerait les progrès du PCE au cours du cycle de l’année suivante. Il a noté que le rapport reconnaissait que l’année précédente avait été difficile, les ressources humaines étant occupées à gérer les inévitables difficultés importantes découlant de la pandémie de COVID‑19. Néanmoins, des conversations constructives avaient déjà permis de progresser dans ces domaines. En outre, comme indiqué dans la présentation, il y a eu des conversations productives avec les collègues des finances de l’OMPI concernant les progrès relatifs au PCE. En réponse aux observations de la délégation espagnole, le vérificateur externe des comptes a déclaré qu’il examinerait de plus près, dans le cycle d’audit de l’année suivante, les processus et les rapports budgétaires. Le vérificateur externe des comptes a espéré qu’il serait en mesure de susciter la confiance et de donner des garanties pour l’audit qui sera effectué l’année suivante.
5. Le président a remercié le vérificateur externe des comptes pour ses explications.
6. Les assemblées de l’OMPI, chacune pour ce qui la concerne, ont pris note du “Rapport du vérificateur externe des comptes” (document A/62/6).

### Rapport du directeur de la Division de la supervision interne (DSI)

1. Voir le rapport de la session de l’Assemblée générale de l’OMPI (document WO/GA/54/15).

## Point 11 de l’ordre du jour unifié

## Rapport sur le Comité du programme et budget

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document [A/62/7](https://www.wipo.int/about-wipo/fr/assemblies/2021/a_62/doc_details.jsp?doc_id=551574).
2. Le président a noté que ce point portait sur toutes les questions relatives au PBC. Un document a été examiné sous ce point, comme indiqué dans la liste des documents, à savoir le document A/62/7, “Liste des décisions adoptées par le Comité du programme et du budget”, qui contient toutes les décisions prises aux trente‑deuxième et trente‑troisième sessions du PBC.
3. Le Secrétariat a déclaré que l’année 2021 était une année budgétaire et que les deux sessions du PBC se sont tenues respectivement en juillet et en septembre. Le programme du PBC couvrait un certain nombre de points énumérés dans le document A/62/7. Ces points comprenaient : rapport sur la performance de l’OMPI en 2020; Plan stratégique à moyen terme 2022‑2026; politique linguistique révisée de l’OMPI; proposition de révision de la procédure de sélection des membres de l’Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) de l’OMPI; proposition de révision de la Charte de la supervision interne de l’OMPI; rapport sur l’état d’avancement de la mise en œuvre des recommandations du Corps commun d’inspection (CCI); programme de travail et budget proposé pour l’exercice biennal 2022‑2023; Plan‑cadre d’équipement pour 2022‑2023; participation au Groupe des Nations Unies pour le développement durable (GNUDD); et rapport financier annuel et états financiers 2020 et état du paiement des contributions au 30 juin 2021. À cet égard, le document A/62/INF/4 contenait une mise à jour de l’état du paiement des contributions au 31 août 2021. En outre, depuis le 1er septembre et jusqu’au 5 octobre, les contributions suivantes ont été reçues : Bangladesh, 1424; Trinité‑et‑Tobago, 5697; Malaisie 22 789; Côte d’Ivoire 231; Gabon, 105; Mali, 63; Niger, 63; Grèce, 51 277; Pérou, 11 395; Brésil, 87 661; Seychelles, 5698; et Uruguay 5697. Suite à ces paiements, les arriérés s’élevaient à environ 7,5 millions de francs suisses. Enfin, 2 des 33 points inscrits à l’ordre du jour du comité, faisaient l’objet d’un suivi des décisions prises aux trente et unième et trente‑deuxième sessions du comité et aux assemblées de 2020. Il s’agissait notamment de la mise à jour de la situation et des progrès des communications des États membres sur la préparation du mandat de l’évaluation 2021 des bureaux extérieurs de l’OMPI et de la méthode de répartition des recettes et des dépenses par Union. En ce qui concerne le mandat de l’évaluation 2021 des bureaux extérieurs de l’OMPI, le PBC a pris note des points de vue des États membres et a demandé au Secrétariat d’élaborer un avant‑projet de mandat et de le soumettre aux États membres au moins six mois avant la trente‑quatrième session du PBC. S’agissant de la méthode de répartition des recettes et des dépenses par Union, le PBC a décidé de poursuivre le débat sur cette question à sa trente‑quatrième session.
4. Le président a remercié le Secrétariat pour la présentation de ce point. Le président a rappelé que les délégations avaient déjà participé de manière très constructive et avaient amplement eu la possibilité d’exprimer leurs points de vue sur toutes les questions relatives au PBC aux trente‑deuxième et trente‑troisième sessions du PBC. Leurs déclarations à ces sessions avaient été dûment consignées et seraient intégralement reproduites dans le rapport.
5. La délégation du Royaume‑Uni, parlant au nom du groupe B, a remercié le Secrétariat pour son exposé, et le président et le vice‑président du PBC pour leur direction durant les trente‑deuxième et trente‑troisième sessions du PBC, ainsi que pour la conduite et la clôture des sessions auxquelles certaines décisions clés ont été prises. Le groupe a félicité le PBC pour avoir accepté de recommander aux assemblées l’approbation du programme de travail et budget proposé pour l’exercice biennal 2022‑2023. Le groupe s’est félicité que le PBC ait continué ses travaux au cours de la pandémie conformément la réponse de l’OMPI face à la COVID‑19, qui a été examinée aux trente‑deuxième et trente‑troisième sessions du PBC. Le groupe était également satisfait de constater que le PBC recommandait à l’Assemblée générale de l’OMPI d’accepter l’invitation à devenir membre du GNUDD. Le groupe attendait avec intérêt les rapports annuels du Secrétariat concernant les incidences sur la mise en œuvre, les réalisations, les difficultés et l’élaboration de politiques découlant de la participation de l’OMPI au GNUDD. Les progrès accomplis par le PBC sur le mandat relatif à l’évaluation 2021 des bureaux extérieurs de l’OMPI étaient une évolution positive. Le groupe attendait avec intérêt de voir un avant‑projet sur le mandat établi par le Secrétariat, en tenant compte de tous les documents pertinents, comme indiqué dans la trente‑troisième session du PBC.
6. La délégation de la Géorgie, parlant au nom du groupe des pays d’Europe centrale et des États baltes, a relevé que 2021 avait été déconcertante et compliquée à bien des égards et le groupe a tout particulièrement remercié le président du PBC de l’avoir dirigé à ses trente‑deuxième et trente‑troisième sessions. Le PBC avait accompli des progrès considérables à ces sessions et adopté la grande majorité des décisions. Le groupe a salué le travail accompli et estimait que le PBC maintiendrait un esprit constructif à l’avenir. Il a pris note de l’excédent prévu pour l’exercice biennal 2022‑2023 et d’une augmentation significative des recettes par rapport au programme et budget pour l’exercice biennal 2020‑2021. Le groupe estimait également que l’augmentation prudente des dépenses proposées pour l’exercice biennal 2022‑2023 reflétait la bonne gouvernance. Le groupe s’est félicité de la bonne performance de l’OMPI et du fait que l’Organisation bénéficiait de ces résultats financiers positifs. Le groupe attendait avec intérêt la poursuite de cette dynamique. Le groupe s’est félicité de la décision relative à la participation de l’OMPI au GNUDD et de l’approbation de la décision relative à l’élaboration du mandat de l’évaluation 2021 des bureaux extérieurs de l’OMPI. L’évaluation des bureaux extérieurs de l’OMPI doit être effectuée de manière très transparente, indépendante et objective. Le groupe était ravi que le PBC soit en mesure d’adopter cette décision. Le groupe a réaffirmé que le soutien et l’engagement du Secrétariat étaient essentiels dans ce processus. Conformément à la trente‑troisième décision du PBC sur le Plan‑cadre d’équipement 2022‑2023, le groupe était en mesure d’approuver les réserves de l’OMPI sur le financement des projets présentés dans ce document.
7. La délégation du Paraguay, parlant au nom du GRULAC, a remercié le président et le vice‑président du PBC pour leur direction. Le groupe a salué les résultats consignés dans le rapport sur la session du PBC et, le fait que malgré les circonstances, le PBC avait réussi à valider le Plan stratégique à moyen terme (PSMT) 2022‑2026, le programme de travail et budget proposé pour l’exercice biennal 2022‑2023, la participation au GNUDD et les dispositions relatives à l’évaluation des bureaux extérieurs de l’OMPI et d’autres points. Le groupe était convaincu de l’utilité des bureaux extérieurs de l’OMPI pour faire progresser l’ordre du jour de l’Organisation dans les différentes régions, étendre ses services et renforcer la coopération. Le groupe souhaitait revenir au processus engagé en 2016 pour ouvrir un bureau extérieur en Colombie. Il était convaincu qu’avec l’adoption de ces décisions du PBC, l’OMPI disposerait des outils nécessaires pour concrétiser sa vision, à savoir “créer un monde où l’innovation et la créativité, d’où qu’elles viennent, sont stimulées par la propriété intellectuelle, dans l’intérêt général”, et réaliser sa mission “jouer un rôle de premier plan dans l’élaboration d’un écosystème mondial de propriété intellectuelle équilibré et efficace afin de promouvoir l’innovation et la créativité pour un avenir meilleur et plus durable”.
8. La délégation du Bangladesh, parlant au nom du groupe des pays d’Asie et du Pacifique, a remercié le président du PBC, le vice‑président et le Secrétariat pour leur excellent travail d’appui au PBC et pour l’établissement des documents au titre de ce point de l’ordre du jour figurant dans le document A/62/7. Le groupe a remercié le Secrétariat pour la présentation de ce point. Il a pris note avec satisfaction du fait que, prenant note du PSMT 2022‑2026, le PBC avait formulé un certain nombre de recommandations importantes pour les assemblées de 2021 qui comprenaient, mais ne se limitaient pas à l’adoption de la politique linguistique révisée de l’OMPI, l’approbation du programme de travail et du budget proposé pour l’exercice biennal 2022‑2023, qui comprenait la réponse de l’OMPI à la COVID‑19, et accepté l’invitation à devenir membre du GNUDD. Le groupe a remercié le Directeur général et les efforts déployés par le Secrétariat pour fournir au PBC un cadre simple pour le programme de travail et budget proposé pour l’exercice biennal 2022‑2023. Le groupe estimait que le nouveau format aiderait à assurer une transparence et une reddition de comptes accrues dans l’ensemble des activités de l’Organisation. Le groupe a rappelé les déclarations qu’il avait faites aux trente‑deuxième et trente‑troisième sessions du PBC, à savoir que, puisque le nouveau format avait adopté une approche sectorielle, la collaboration intersectorielle ne devait en aucun cas être compromise. Le groupe espérait que les États membres examineraient dûment toutes les recommandations faites par le PBC.
9. La délégation de la Chine a remercié le Secrétariat pour sa présentation et pour la publication efficaces des documents du PBC. Malgré les graves répercussions de la pandémie de COVID‑19, et le fait que les trente‑deuxième et trente‑troisième sessions du PBC se tenaient dans un format hybride, les réunions avaient abouti à de nombreux résultats positifs, notamment l’adoption du programme de travail et du budget proposé pour l’exercice biennal 2022‑2023 et le Plan‑cadre d’équipement pour 2022‑2023. S’agissant de ce dernier, la délégation a souhaité exprimer ses félicitations. La délégation s’est dite satisfaite de la présidence efficace et concrète du président et du vice‑président du PBC, la participation constructive et la flexibilité dont ont fait preuve tous les participants ainsi que la richesse des informations, des exposés et des précisions fournis aux États membres par le Directeur général, le Secrétariat, l’OCIS et le vérificateur externe des comptes avant et pendant les sessions du PBC. La délégation était d’avis que le PSMT 2022‑2026 fournissait des orientations importantes concernant la mise en œuvre des travaux de l’OMPI pour les cinq années à venir. Le programme de travail et budget, qui a subi des ajustements majeurs en termes de structure et de longueur, contenait un grand nombre de propositions pour les États membres, en particulier en ce qui concerne la réponse de l’OMPI à la COVID‑19. La délégation espérait que l’OMPI, lors de l’élaboration du futur programme de travail et budget, continuerait de rechercher et de trouver un équilibre entre l’efficacité et la transparence. S’agissant du Plan‑cadre d’équipement pour 2022‑2023, la délégation s’est félicitée de l’approche pragmatique adoptée par le Secrétariat pour le projet relatif à la plateforme résiliente et sécurisée du PCT et de son engagement en faveur de la sécurité des données d’utilisateur. La délégation a réaffirmé que, dans la mise en œuvre de la première stratégie d’informatique en nuage, des intérêts importants tels que la sécurité des données d’utilisateur du système mondial de services de propriété intellectuelle de l’OMPI devaient être examinés en premier lieu avant que d’autres facteurs tels que le coût et le temps de travail ne soient pris en compte. La délégation a remercié les délégations de la Fédération de Russie et de l’Espagne pour les observations utiles et constructives qu’elles ont formulées sur cette question à la trente‑troisième session du PBC. La délégation était prête à poursuivre les discussions avec le Secrétariat et les délégations intéressées afin d’étudier une solution appropriée. S’agissant de la politique linguistique révisée de l’OMPI, la délégation espérait que l’OMPI examinerait favorablement la proposition de la délégation présentée à la trente‑deuxième session du PBC, qui était de traduire, dans la mesure du possible, les documents juridiques et de procédure officiels pertinents relatifs au système mondial des services de propriété intellectuelle dans les six langues officielles de l’Organisation des Nations Unies (ONU).
10. La délégation de l’Afrique du Sud, parlant au nom du groupe des pays africains, a remercié le Secrétariat pour la préparation du document A/62/7 et pour l’introduction de ce point. Le groupe a remercié le président et le vice‑président du PBC de la manière efficace et compétente avec laquelle ils ont dirigé le PBC, ce qui a conduit à la recommandation de l’adoption du programme de travail et budget proposé pour l’exercice biennal 2022‑2023 aux assemblées. Le groupe se réjouissait du programme de travail et du budget proposé pour l’exercice biennal 2022‑2023, car il continuerait d’orienter les travaux de l’OMPI vers la mise en œuvre des activités de développement visant à aider les pays en développement et un large éventail de parties prenantes à être des acteurs clés dans un écosystème de la propriété intellectuelle plus inclusif. Le groupe a remercié le Directeur général pour le PSMT 2022‑2026, en particulier sa mission et sa vision. Le groupe a noté avec satisfaction qu’une solide culture de collaboration intersectorielle avait été fortement encouragée dans la nouvelle administration, et cela avait abouti au PSMT 2022‑2026 et que le programme de travail et budget proposé pour l’exercice biennal 2022‑2023 représentait un effort véritablement collectif de la part de tous les secteurs de l’OMPI. Le groupe estimait que tous les secteurs de l’OMPI avaient un rôle crucial à jouer pour promouvoir le mandat de l’Organisation et contribuer à l’intégration du Plan d’action pour le développement et à la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD). Le groupe a remercié les États membres pour avoir contribué à l’élaboration du programme de travail et budget proposé pour l’exercice biennal 2022‑2023 qui avait été débattu lors des trente‑deuxième et trente‑troisième sessions du PBC, tenue respectivement en juillet et en septembre 2021. Ces deux sessions ont eu lieu en pleine pandémie de COVID‑19, qui touchait tous les aspects de la vie et il était impératif que le programme de travail et budget proposé pour l’exercice biennal 2022‑2023 prévoie des mesures spécifiques que l’Organisation mettrait en place pour faire face à la pandémie. Ces mesures seraient complétées par les propositions et contributions des États membres. Le PBC était en mesure de convenir de mesures de riposte à la COVID‑19 et le groupe attendait avec intérêt la mise en œuvre de la réponse de l’OMPI dans le cadre de la riposte à la COVID‑19, ainsi que d’autres programmes et initiatives importants contenus dans le programme de travail et budget proposé pour l’exercice biennal 2022‑2023. Le groupe s’est félicité des positions adoptées par le PBC et des recommandations faites à l’Assemblée générale de l’OMPI qui étaient invitée à prendre note ou à approuver ces points. Le groupe s’est félicité de la recommandation de l’adoption de la politique linguistique révisée de l’OMPI ainsi que de la recommandation invitant l’OMPI à rejoindre le GNUDD. Le groupe a pris note avec satisfaction des progrès accomplis en vue de l’évaluation des bureaux extérieurs de l’OMPI et attendait avec intérêt les prochaines étapes du processus, comme indiqué dans la décision de la trente‑troisième session du PBC. Le groupe a réaffirmé la nécessité d’un mandat pour l’évaluation des bureaux extérieurs de l’OMPI afin d’être équilibré, juste et transparent et pour que l’évaluation tienne compte, entre autres, du contexte et des circonstances propres à chaque bureau extérieur.
11. La délégation du Pakistan s’est félicitée du rapport et a remercié le Secrétariat pour ses efforts, son travail assidu et son dévouement au succès du PBC. Des progrès importants ont été accomplis à la trente‑troisième session du PBC, notamment sur le projet de mandat pour l’évaluation des bureaux extérieurs de l’OMPI. La délégation attachait une grande importance à cette évaluation et, comme cela avait été demandé à la trente‑deuxième session du PBC, la délégation a soumis ses vues sur le projet de mandat. Il existait des convergences sur un certain nombre d’aspects et différents points de vue avaient été exprimés en ce qui concerne les objectifs et la portée de l’évaluation. Il y avait également des différences quant à l’entité chargée de l’évaluation. La délégation a demandé au Secrétariat de tenir compte des différents points de vue dans l’avant‑projet. Outre l’évaluation de la performance des bureaux extérieurs, l’évaluation serait également extrêmement utile pour orienter l’avenir du PBC et de l’Assemblée générale de l’OMPI. Le rapport du vérificateur externe des comptes soumis au PBC en 2020 présentait des questions très graves sur le réseau existant des bureaux extérieurs de l’OMPI et formulait des observations et recommandations utiles concernant le processus d’ouverture de nouveaux bureaux extérieurs, comme l’absence d’un modèle standard et l’incapacité ultérieure du Secrétariat à présenter un rapport factuel et technique sur chaque nouvelle demande. Selon les principes directeurs de 2015, le Secrétariat devait présenter un rapport technique et factuel sur chacune des nouvelles demandes. Sans préjuger du résultat de l’évaluation, il était important d’avoir un modèle standard pour les nouvelles demandes. Cela permettrait non seulement au Secrétariat de comparer le rapport requis mais aiderait les États membres à effectuer une comparaison objective des différentes demandes. C’est pourquoi la délégation a exhorté les États membres à entamer des discussions sur la question des modèles standard à la trente‑quatrième session du PBC et à charger le Secrétariat d’établir un avant‑projet du modèle. La délégation a salué le programme de travail et budget proposé pour l’exercice biennal 2022‑2023 et le PSMT 2022‑2026. La délégation a remercié le Secrétariat et ses partenaires pour la publication de l’Indice mondial de l’innovation de 2021. Même si l’index s’est avéré utile dans la mesure où il donnait une vision globale de plusieurs sous‑indicateurs, il existait une subjectivité sous‑jacente en ce qui concerne la sélection des sous‑indicateurs. Certains sous‑indicateurs, en particulier ceux relatifs aux contributions, n’étaient pas directement pertinents pour la production et, en particulier, pour l’innovation. De nombreux pays avaient bien donné de bons résultats en matière d’innovation, mais cette croissance n’était pas vraiment prise en compte dans l’Indice mondial de l’innovation, car les indicateurs de contribution avaient pesé sur les performances de nombreux pays en développement, car plus de poids était accordé aux indicateurs de contribution qu’à la production réelle qui était l’innovation. Par conséquent, le principe de l’Indice mondial de l’innovation devrait uniquement mesurer les indicateurs axés sur les résultats, comme son nom l’indique et conformément à son objectif. La délégation a réitéré sa proposition de renforcer la collaboration avec les États membres concernés avant la phase de collecte des données afin de garantir la transmission en temps voulu des ensembles de données aux organisations internationales compétentes.
12. La délégation du Brésil a fait part de son appui au programme de travail et budget proposé pour l’exercice biennal 2022‑2023 et au PSMT 2022‑2026 tels que soumis aux assemblées. Comme cela a été souligné dans le Rapport financier de l’OMPI pour 2020, l’Organisation avait continué de jouir d’une situation financière saine et de bons résultats et les résultats des principaux systèmes d’enregistrement étaient encourageants. La situation financière la mettait en mesure d’investir des ressources aux fins du Plan d’action pour le développement. La délégation a félicité le Directeur général d’avoir utilisé le programme de travail et budget pour l’exercice biennal 2022‑2023 à cet effet, en faisant profiter les différents membres individuels et les écosystèmes de la propriété intellectuelle dans les pays en développement de la prospérité de l’OMPI. Tout cela était sans préjudice, aux investissements dans la transformation numérique de l’Organisation et dans l’amélioration de l’infrastructure des services garantissant que l’OMPI continuait de fournir des services stratégiques pour le système mondial de la propriété intellectuelle, dans l’intérêt général. La délégation a appuyé la participation de l’OMPI au GNUDD et espérait que ce mécanisme continuerait d’améliorer la coordination avec les institutions des Nations Unies afin de veiller à ce que le système des Nations Unies dans son ensemble œuvre efficacement à la poursuite des ODD. La délégation a appuyé les nouvelles stratégies d’utilisation des langues et des services d’interprétation à l’OMPI pour les années à venir. La délégation s’est félicitée de l’utilisation croissante des ressources technologiques, qui sont un outil important pour élargir de manière économiquement rationnelle les travaux de l’OMPI dans les autres langues que les langues officielles de l’ONU. La délégation était convaincue que les efforts visant à promouvoir le multilinguisme amélioraient la pertinence globale des services et des programmes de l’Organisation. S’agissant du réseau des bureaux extérieurs de l’OMPI, la délégation a appuyé la solution négociée par le PBC qui donnait au Secrétariat le rôle d’élaborer un avant‑projet du mandat pour l’évaluation des bureaux extérieurs de l’OMPI. La délégation estimait qu’une évaluation réussie des bureaux extérieurs de l’OMPI pourrait apporter une valeur ajoutée au fonctionnement de ces bureaux et continuer d’améliorer les services fournis. Dans ces évaluations, il était extrêmement important que les bureaux existants aient voix au chapitre et qu’ils aient la possibilité de contribuer à l’analyse et de proposer des moyens d’améliorer leurs performances et, à terme, d’élargir la portée de leurs activités de manière coordonnée et complémentaire avec celles menées au siège de l’OMPI à Genève.
13. La délégation de l’Algérie a remercié le Secrétariat, en particulier le sous‑directeur général du Secteur Administration, finances et gestion et son équipe pour le dur labeur accompli dans l’élaboration du programme de travail et du budget proposé pour l’exercice biennal 2022‑2023. La délégation s’est félicitée de l’orientation novatrice qui avait été proposée dans le PSMT pour 2022‑2026. Cela reflétait le souhait de l’OMPI d’étendre la portée et l’impact de ses activités à un plus grand nombre de parties prenantes dans le cadre d’un écosystème innovant et créatif. La délégation s’est félicitée de la nouvelle méthode adoptée pour le programme de travail et budget pour l’exercice biennal 2022‑2023 et de la manière dont elle se subdivise en secteurs, piliers stratégiques et résultats escomptés. Elle était convaincue que cela améliorerait la gouvernance à l’OMPI et renforcerait la capacité de répondre aux aspirations des États membres en proposant des services sur mesure. Elle a reconnu la solide situation financière qui existait au sein de l’OMPI et se réjouissait de voir que les dépenses de développement prévues dans le cadre du programme de travail et du budget pour l’exercice biennal 2022‑2023 représentaient 18,5% du total des dépenses, ce qui représentait une légère augmentation par rapport à l’exercice biennal précédent. La délégation a pris note de l’engagement indéfectible de l’OMPI en faveur de l’intégration du Plan d’action pour le développement dans tous les programmes et activités entrepris par l’Organisation. La délégation a souligné que les bureaux extérieurs de l’OMPI pourraient apporter une contribution substantielle aux résultats globaux obtenus par l’OMPI dans le cadre des quatre piliers stratégiques. L’intention était de relier tous les acteurs et de créer des passerelles, ce qui permettait à l’Organisation de toucher les principaux acteurs de l’écosystème mondial de la propriété intellectuelle. La délégation a estimé qu’il était important de renforcer les ressources humaines et financières du bureau extérieur de l’OMPI à Alger (Algérie). La délégation a estimé qu’il était important que ce bureau extérieur continue de fournir des services précieux aux acteurs locaux de la propriété intellectuelle et à d’autres pays de la région. La délégation estimait que le renforcement de la coopération internationale au sein du système des Nations Unies serait le meilleur apport de l’OMPI pour faire avancer le Programme de développement durable à l’horizon 2030. La participation de l’OMPI au GNUDD serait très bénéfique pour l’OMPI et permettrait de renforcer le rôle et le profil de l’OMPI dans la réalisation des ODD.
14. La délégation de la Fédération de Russie a remercié l’OMPI d’avoir préparé et animé les trente‑deuxième et trente‑troisième sessions du PBC en 2021. Ces sessions étaient particulièrement importantes lorsque le PBC était convenu du PSMT 2022‑2026 et du programme de travail et du budget pour l’exercice biennal 2022‑2023. Il existait de nouveaux domaines de travail pour l’OMPI qui présentaient un intérêt pour sa délégation et d’autres délégations. Le PSMT 2022‑2026 est axé sur la création d’un écosystème et l’appui aux petites et moyennes entreprises (PME), aux jeunes et au développement des compétences et des compétences pratiques sur les aspects économiques de la propriété intellectuelle. La délégation s’est félicitée de constater que l’une des principales questions était de continuer de promouvoir le multilinguisme et a remercié les délégations pour leur soutien à cette approche qui permettait d’atteindre l’objectif fixé. La délégation a estimé qu’il était particulièrement important que l’appui au multilinguisme soit pris en compte dans le plan quinquennal et qu’une aide soit apportée au dialogue en vue d’élargir le régime linguistique dans le cadre des systèmes de Madrid et de La Haye. La délégation a salué la politique linguistique révisée de l’OMPI. La délégation a fait observer qu’il pourrait y avoir une grande quantité de traductions grâce à des outils de traduction automatique tels que l’IA. On a inclus certains indicateurs clés de la traduction des publications de l’OMPI dans les six langues officielles de l’ONU dans le cadre du programme de travail et du budget pour l’exercice 2022‑2023. La délégation a exprimé sa reconnaissance au Directeur général et au Secrétariat pour leur engagement en faveur du multilinguisme en tant que valeur fondamentale des Nations Unies et a exprimé l’espoir de poursuivre cet engagement à l’avenir, étant donné qu’il était particulièrement important. La délégation a pris note de l’adoption de décisions importantes sur les questions de supervision et a souligné qu’il était important de continuer de suivre la mise en œuvre des recommandations faites par les audits internes et externes et les recommandations du Corps commun d’Inspection (CCI). Elle a fait observer que les modifications apportées au mandat de l’OCIS renforçaient les principes clés qui s’appliquaient à l’établissement de la composition de l’OCIS, qui devrait mettre l’accent sur la représentation du groupe régional. La délégation a fait observer que l’OMPI rejoindrait le GNUDD et la manière dont l’OMPI participe à cet organe serait suivie de près. Elle a déclaré qu’elle comptait sur les futurs travaux productifs concernant le mandat et le mandat des bureaux extérieurs de l’OMPI. La délégation a conclu en remerciant le président du PBC pour sa direction et pour son travail actif dans la conduite des consultations dans le cadre des opérations du PBC.
15. La délégation de l’Espagne a souscrit à la déclaration faite par la délégation du Royaume‑Uni au nom du groupe B. Elle a remercié les délégations pour leur participation constructive aux discussions visant à parvenir à des accords, qui permettait aux assemblées d’adopter le programme de travail et budget proposé pour l’exercice biennal 2022‑2023. De nombreuses décisions avaient été prises aux trente‑deuxième et trente‑troisième sessions du PBC, auxquelles la délégation participait pleinement. La délégation a salué les efforts déployés par le président et le vice‑président du PBC. Elle s’est félicitée des résultats positifs du budget de l’Organisation, qui témoignait des efforts remarquables déployés pour maintenir une gestion prudente et diligente des ressources de l’OMPI. La délégation a appuyé sans réserve le programme de travail et budget pour l’exercice biennal 2022‑2023, car elle estimait qu’elle répondait aux besoins intellectuels et industriels. La délégation estimait qu’elle contribuait à améliorer la responsabilisation de l’Organisation et à clarifier et rationaliser sa structure. La délégation a souligné que l’égalité des sexes et le multilinguisme devaient continuer de jouer un rôle central au sein de l’Organisation. L’Organisation devrait continuer de communiquer sur les avantages des systèmes internationaux de protection et redoubler d’efforts pour améliorer la coordination entre l’OMPI et les États membres afin de garantir que les systèmes atteignent les résultats escomptés, et que la propriété intellectuelle puisse contribuer au développement économique social qui devait aller de pair avec une gestion efficace fondée sur la prudence financière et la durabilité.
16. La délégation du Ghana a pris note avec satisfaction de l’attention accrue portée à l’assistance fournie aux États membres pour lutter contre la COVID‑19. La délégation s’est félicitée de la coopération trilatérale entre l’Organisation mondiale de la Santé (OMS), l’OMPI et l’Organisation mondiale du commerce (OMC), dans la mesure où elle se rapporte aux décisions prises par les trois directeurs généraux. La délégation a salué le programme de travail et budget proposé pour l’exercice biennal 2022‑2023, qui guidait les travaux de l’OMPI en vue de la mise en œuvre des activités de développement pour aider les pays en développement et les diverses parties prenantes. La délégation s’est associée à la déclaration faite par la délégation de l’Afrique du Sud au nom du groupe des pays africains. La délégation était satisfaite du PSMT 2022‑2026, avec le thème d’un écosystème de la propriété intellectuelle inclusif qui profite à tous. La délégation s’est également félicitée de la décision de l’OMPI d’adhérer aux ODD des Nations Unies.
17. La délégation du Nigéria s’est associée aux déclarations faites par la délégation de l’Afrique du Sud au nom du groupe des pays africains. Elle a remercié le président et le vice‑président du PBC de bien diriger les travaux du PBC. Elle s’est félicitée du programme de travail et budget pour l’exercice biennal 2022‑2023. La délégation a en particulier noté que les programmes étaient conformes à l’esprit et au ton du PSMT du Directeur général pour 2022‑2026. Elle attendait avec intérêt de soutenir le Secrétariat d’une manière ou d’une autre pour assurer la mise en œuvre fructueuse du programme de travail et du budget pour l’exercice biennal 2022‑2023. La délégation était ravie que l’OMPI rejoigne le GNUDD. Cet acte a été salué, étant donné qu’il y a une période de 10 ans pour la décennie d’action et la réalisation des ODD. La délégation souhaite vivement voir de quelle manière l’OMPI collabore dans le cadre du GNUDD, en particulier les activités que l’Organisation entreprendra, et l’influence qu’elle aura en tant que membre de ce groupe. Concernant l’évaluation des bureaux extérieurs de l’OMPI, la délégation a déclaré qu’à l’instar de nombreuses délégations qui se sont exprimées plus tôt sur cette question, elle remerciait les autres délégations pour leur présentation des points de vue et attendait avec intérêt le projet préliminaire qui serait présenté par le Secrétariat. La délégation a déclaré que l’avant‑projet devrait refléter les idées de manière équilibrée, parce que la précédente sélection des bureaux extérieurs de l’OMPI montrait que certains d’entre eux avaient des besoins différents à satisfaire et garantir qu’ils contribuaient au programme de travail et budget de l’Organisation. Il était important de prendre cela en compte lors de l’élaboration du projet initial qui devrait être un document équilibré qui soulignait les mandats des différents profils, et les activités supplémentaires à engager par l’OMPI pour faire en sorte que tous les bureaux extérieurs de l’OMPI puissent être rentables pour l’Organisation en termes d’appui à la croissance de la propriété intellectuelle sur le terrain. Cela était particulièrement important s’agissant du bureau extérieur de l’OMPI au Nigéria, car lorsque les bureaux extérieurs du Nigéria et de l’Algérie étaient sélectionnés, il s’agissait essentiellement de faciliter l’utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement. La délégation espérait que le mandat refléterait ce mandat pour les différents bureaux extérieurs de l’OMPI.
18. Le Secrétariat a remercié les délégations pour leurs observations sur ce point.
19. Les assemblées de l’OMPI, chacune pour ce qui la concerne,
    * 1. ont pris note de la “Liste des décisions adoptées par le Comité du programme et budget” (document A/62/7) et
      2. ont approuvé les recommandations formulées par le Comité du programme et budget telles qu’elles figurent dans le même document.

## Point 12 de l’ordre du jour unifié

## Comptes rendus des réunions de l’OMPI

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document [A/62/9](https://www.wipo.int/about-wipo/fr/assemblies/2021/a_62/doc_details.jsp?doc_id=547754).
2. Le Secrétariat a indiqué que le document A/59/9 avait été présenté et approuvé durant la cinquante‑neuvième série de réunions des assemblées en 2019. Il s’agissait d’une proposition tendant à mettre à profit les progrès des technologies numériques pour améliorer la rapidité et la qualité des services de production des comptes rendus des réunions de l’OMPI et à réaliser parallèlement des économies substantielles. Ce document contenait en outre une proposition visant à adopter une nouvelle méthode pour mettre à disposition des enregistrements vidéo enrichis assortis d’un système d’indexation numérique et offrant une fonction de recherche, ainsi que des comptes rendus écrits générés automatiquement dans les six langues de l’ONU par les outils d’IA de l’OMPI. Le Secrétariat a rappelé que les États membres avaient approuvé le projet de document pour une phase d’essai initiale qui devait porter sur deux sessions du Comité permanent du droit des brevets (SCP/31 et SCP/32) et deux sessions du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP/24 et CDIP/25). Les informations et les observations reçues au sujet de la phase d’essai figuraient dans le document A/62/9; les États membres étaient invités à envisager de passer à la deuxième phase consistant à mettre fin progressivement à la production de comptes rendus *in extenso* qui nécessitait beaucoup de ressources humaines.
3. La délégation du Royaume‑Uni, parlant au nom du groupe B, a remercié le Secrétariat d’avoir établi le document à l’examen, qui donnait une vue d’ensemble intéressante de la situation qui avait conduit à l’approbation du projet visant à améliorer la qualité des comptes rendus de réunions de l’OMPI, à en accélérer la production et à en rationaliser les coûts. Le groupe savait gré à l’OMPI d’avoir mené à bien la phase d’essai du projet, dont les résultats étaient clairement indiqués dans le document, comme l’enrichissement et l’indexation numérique des enregistrements vidéo à la demande et la création de transcriptions automatiques. Le groupe prenait note des économies réalisées et des nouvelles plateformes technologiques utilisées durant la vingt‑cinquième session du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) et la trente‑deuxième session du Comité permanent du droit des brevets (SCP). Il constatait en outre que les réunions étaient désormais plus largement accessibles et qu’un nombre croissant de personnes pouvait se familiariser avec le système mondial de la propriété intellectuelle, ce qui faisait partie des principales réalisations attendues de l’Organisation et s’inscrivait dans la nouvelle vision du Directeur général. Le groupe prenait également note des outils qui permettaient de remédier aux problèmes dans les endroits où la connexion à l’Internet manquait de rapidité ou de fiabilité. Il constatait en outre avec satisfaction que ces technologies étaient soumises à un contrôle afin de s’assurer de la qualité des résultats et que des moyens avaient été mis en place pour qu’il soit possible de consulter les enregistrements originaux en cas de doute. Compte tenu de l’accessibilité accrue, des économies réalisées et des autres gains d’efficacité relevés, le groupe était favorable au remplacement des comptes rendus *in extenso* des réunions de l’OMPI par la transcription et la traduction automatiques.
4. La délégation de la Géorgie, parlant au nom du groupe des pays d’Europe centrale et des États baltes, a remercié le Secrétariat d’avoir établi et présenté le document A/62/9. Le groupe des pays d’Europe centrale et des États baltes se souvenait qu’à la cinquante‑neuvième série de réunions, les États membres de l’OMPI avaient décidé de se lancer dans un projet pilote qui visait à remplacer la production de comptes rendus *in extenso* par la transcription et la traduction automatiques des interventions orales. Les résultats de la première phase faisaient apparaître que le nouveau système permettait d’accéder aux six canaux d’interprétation, avec une économie pour les quatre réunions pilotes qui s’étaient tenues sous forme hybride de l’ordre de 355 000,00 francs suisses. Le groupe des pays d’Europe centrale et des États baltes prenait note de la proposition de passer à la deuxième phase et d’étendre le système à l’ensemble des réunions de l’OMPI, des comités permanents et des groupes de travail, à l’exception des sessions des assemblées et des autres organes directeurs de l’OMPI, et des conférences diplomatiques, et y souscrivait.
5. La délégation du Bangladesh, parlant au nom du groupe des pays d’Asie et du Pacifique, a remercié le Secrétariat de sa présentation succincte du document A/62/9. Le groupe était sincèrement et vivement reconnaissant au Secrétariat de fournir en temps opportun des comptes rendus complets des réunions de l’OMPI, ce qui était précieux pour le travail de l’Organisation et de ses États membres. Il se félicitait également de la volonté du Secrétariat de réduire les fractures technologique et numérique pour favoriser la diffusion des comptes rendus des réunions de l’OMPI et l’accès à ceux‑ci, tout en préservant la sécurité et l’intégrité des données. Le groupe prenait note du document A/62/9 qui exposait en détail les résultats de la phase d’essai des plateformes technologiques de diffusion enrichie sur le Web, de vidéo à la demande et de transcription automatique des interventions orales. Dans la mesure où la première phase montrait un bon rapport coût‑efficacité, les États membres souhaiteraient peut‑être décider de passer à la deuxième phase, comme le proposait le Secrétariat. Toutefois, le groupe attendait avec intérêt d’entendre les points de vue et les observations des États membres à ce sujet, ainsi que la réponse du Secrétariat quant aux modalités pratiques de mise en œuvre.
6. La délégation de l’Afrique du Sud, parlant au nom du groupe des pays africains, a remercié le Secrétariat d’avoir établi et présenté le document A/62/9. Elle a relevé que la question des comptes rendus des réunions de l’OMPI avait été examinée aux assemblées de 2019, et qu’il avait été décidé de tester une nouvelle méthode, visant à mettre à disposition des enregistrements enrichis des conférences de l’OMPI, au moyen des technologies audiovisuelles disponibles sur le marché, ainsi que des comptes rendus écrits générés automatiquement dans les six langues de l’ONU grâce aux outils d’IA de l’OMPI. Le groupe était satisfait des résultats de la phase d’essai qui avait porté sur les vingt‑quatrième et vingt‑cinquième sessions du CDIP et sur les trente et unième et trente‑deuxième sessions du SCP. Le groupe était conscient des économies substantielles associées au remplacement des comptes rendus *in extenso* par des transcriptions et traductions entièrement automatiques. Il constatait également avec satisfaction que les enregistrements audiovisuels enrichis des réunions permettaient d’accéder aux six canaux d’interprétation, ce qui allait au‑delà de l’objectif initial fixé pour cette phase. Le groupe se félicitait des fonctionnalités très utiles mentionnées aux paragraphes 3 et 10 du document, de la possibilité d’accéder à des points précis de l’ordre du jour ou à des interventions particulières et du lien intégré vers les documents objet des délibérations. De son point de vue, des améliorations supplémentaires restaient nécessaires pour faciliter la navigation et améliorer la connectivité. Le groupe notait avec satisfaction que le Secrétariat était conscient que les difficultés liées à la fracture numérique pouvaient avoir une incidence sur la diffusion des comptes rendus des réunions de l’OMPI auprès de celles et ceux qui étaient les moins bien dotés. Aussi était‑il heureux que la plateforme permette de télécharger l’ensemble d’une réunion donnée, ou des parties précises de celle‑ci après sa tenue. Globalement, le groupe félicitait l’OMPI pour cette solution technologique novatrice qui était performante et continuait néanmoins à garantir la transparence des travaux de l’OMPI. Le groupe était favorable à l’extension de la phase pilote à d’autres réunions.
7. La délégation du Brésil a déclaré qu’elle était enthousiasmée par l’outil de transcription automatique et ses multiples fonctionnalités non seulement pour l’OMPI mais aussi pour d’autres organisations multilatérales et pour les États membres. Tout en exprimant son appui au lancement de la deuxième phase du projet, qui élargirait l’application de l’outil à un plus grand nombre de comités et d’organes délibérants de l’Organisation, la délégation a souligné la nécessité de continuer à améliorer les fonctionnalités du système et sa présentation, sans oublier l’exactitude des transcriptions. La délégation a évoqué en particulier la nécessité d’intégrer les plateformes de diffusion sur le Web et de transcription automatique. L’un des aspects manquant aujourd’hui dans le système de transcription automatique était précisément l’indexation des transcriptions, qui faciliterait la navigation dans le texte. En outre, la délégation a réaffirmé son intérêt pour le lancement de projets avec l’OMPI en vue de l’utilisation de l’outil de transcription automatique en portugais et s’est dite prête à apporter son aide à l’élaboration de matériel de formation ou d’autres aspects pour développer les fonctionnalités de l’outil en langue portugaise.
8. La délégation de la Chine a indiqué que, bien qu’étant ouverte au progrès, au vu des résultats des quatre réunions pilotes, elle estimait que la transcription automatique des délibérations en chinois laissait à désirer en termes d’exactitude et de qualité. Une transcription automatique fidèle des réunions pouvait contribuer à ce que les États membres et autres parties prenantes puissent suivre les délibérations plus aisément et plus rapidement et donc faciliter les discussions ultérieures. Pour autant, il n’était pas approprié de sacrifier dans une large mesure l’exactitude et la qualité des comptes rendus de réunions dans un souci d’efficacité et d’économie. La délégation demandait instamment au Secrétariat de prendre les mesures nécessaires pour améliorer l’exactitude et la qualité des dispositifs de transcription et de traduction automatiques. Dans l’intervalle, il convenait que le Secrétariat donne la possibilité aux États membres de rectifier ou de compléter les déclarations présentées oralement. La délégation estimait par ailleurs que les économies réalisées grâce au nouveau système devraient être allouées en priorité à la mise en œuvre de la politique multilingue de l’OMPI et à l’amélioration de la qualité et de l’étendue des services linguistiques de l’OMPI. Sachant que les délibérations du PBC touchaient à des questions importantes telles que le programme et budget de l’OMPI et l’utilisation des ressources financières, il y avait lieu de préserver les comptes rendus *in extenso* pour les réunions de cet organe.
9. La délégation de la République de Corée a remercié le Secrétariat d’avoir établi le document A/62/9. Elle souscrivait à la proposition du Secrétariat de remplacer les comptes rendus *in extenso* des réunions de l’OMPI par une transcription et une traduction automatiques des interventions orales, à quelques exceptions près, car cela permettrait de gagner en rapidité et d’améliorer la qualité des services liés à la production des comptes rendus des réunions de l’OMPI.
10. La délégation de l’Arabie saoudite, bien que favorable aux initiatives de l’Organisation, était convaincue qu’il était essentiel que celle‑ci se dote de glossaires et de dictionnaires dans les six langues officielles pour améliorer la qualité des traductions. La délégation avait élaboré un premier glossaire de propriété intellectuelle en arabe, lequel pourrait servir de base à l’élaboration d’autres projets lexicographiques.
11. La délégation de la Fédération de Russie était sensible au gain de temps et d’énergie que représentaient les nouveaux systèmes d’établissement des comptes rendus des réunions de l’OMPI. Elle souhaitait néanmoins rappeler l’importance de produire les comptes rendus dans les six langues officielles de l’ONU. Elle estimait par ailleurs qu’il convenait de ne pas recourir à la traduction automatique pour produire les comptes rendus des réunions du PBC. Celui‑ci jouait un rôle essentiel dans les travaux de l’OMPI, de sorte qu’il était important de veiller à ce que les délégations et autres personnes intéressées aient accès à des comptes rendus de qualité établis de la main de l’homme.
12. Le Secrétariat a remercié toutes les délégations de leurs interventions. Il avait pris bonne note de toutes les observations formulées et travaillerait à améliorer les fonctions de navigation, les modalités d’accès et le fonctionnement global du système, ainsi que la qualité des comptes rendus dont il était apparu qu’elle constituait une préoccupation majeure. Le Secrétariat attendait avec intérêt de recevoir des observations de tous les délégués et de toutes les délégations quant à la qualité et au fonctionnement du système envisagé de manière à pouvoir continuer à l’améliorer. Se référant en particulier à la demande formulée par la délégation du Brésil, le Secrétariat a indiqué qu’il se pencherait en interne sur la possibilité d’ajouter le portugais. Il veillerait en outre à ce que les transcriptions soient plus fidèles. Le PBC serait ajouté à la liste des organes de l’OMPI faisant exception, dont les délibérations continueraient à faire l’objet de comptes rendus *in extenso.* Enfin, le Secrétariat se réjouissait à l’idée de collaborer avec les États membres à l’ajout de références linguistiques aux fonctions d’indexation et de recherche.
13. Les assemblées de l’OMPI, chacune pour ce qui la concerne, ont décidé d’approuver, à compter d’octobre 2021, le remplacement des rapports in extenso des réunions de l’OMPI par des transcriptions et des traductions entièrement automatiques, à l’exception des réunions de l’OMPI se déroulant dans le cadre des assemblées, des réunions des organes directeurs de l’OMPI, du Comité du programme et budget (PBC) et des conférences diplomatiques.

## Point 13 de l’ordre du jour unifié

## Rapport sur le Comité permanent du droit d’auteur et des droits connexes (SCCR)

1. Voir le rapport de la session de l’Assemblée générale de l’OMPI (document WO/GA/54/15).

## Point 14 de l’ordre du jour unifié

## Rapport sur le Comité permanent du droit des brevets (SCP)

1. Voir le rapport de la session de l’Assemblée générale de l’OMPI (document WO/GA/54/15).

## Point 15 de l’ordre du jour unifié

## Rapport sur le Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT)

1. Voir le rapport de la session de l’Assemblée générale de l’OMPI (document WO/GA/54/15).

## Point 16 de l’ordre du jour unifié

## Questions concernant la convocation d’une conférence diplomatique pour l’adoption d’un traité sur le droit des dessins et modèles (DLT)

1. Voir le rapport de la session de l’Assemblée générale de l’OMPI (document WO/GA/54/15).

## Point 17 de l’ordre du jour unifié

## Rapport sur le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) et examen de la mise en œuvre des recommandations du Plan d’action pour le développement

1. Voir le rapport de la session de l’Assemblée générale de l’OMPI (document WO/GA/54/15).

## Point 18 de l’ordre du jour unifié

## Rapport sur le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC)

1. Voir le rapport de la session de l’Assemblée générale de l’OMPI (document WO/GA/54/15).

## Point 19 de l’ordre du jour unifié

## Rapport sur le Comité des normes de l’OMPI (CWS) et les questions connexes

1. Voir le rapport de la session de l’Assemblée générale de l’OMPI (document WO/GA/54/15).

## Point 20 de l’ordre du jour unifié

## Rapport sur le Comité consultatif sur l’application des droits (ACE)

1. Voir le rapport de la session de l’Assemblée générale de l’OMPI (document WO/GA/54/15).

## Point 21 de l’ordre du jour unifié

## Système du PCT

1. Voir le rapport de la session de l’Assemblée de l’Union du PCT (document PCT/A/53/4).

## Point 22 de l’ordre du jour unifié

## Système de Madrid

1. Voir le rapport de la session de l’Assemblée de l’Union de Madrid (document MM/A/55/2).

## Point 23 de l’ordre du jour unifié

## Système de La Haye

1. Voir le rapport de la session de l’Assemblée de l’Union de La Haye (document H/A/41/2).

## Point 24 de l’ordre du jour unifié

## Système de Lisbonne

1. Voir le rapport de la session de l’Assemblée de l’Union de Lisbonne (document LI/A/38/3).

## Point 25 de l’ordre du jour unifié

## Centre d’arbitrage et de médiation de l’OMPI, y compris les noms de domaine

1. Voir le rapport de la session de l’Assemblée générale de l’OMPI (document WO/GA/54/15).

## Point 26 de l’ordre du jour unifié

## Traité sur le droit des brevets (PLT)

1. Voir le rapport de la session de l’Assemblée générale de l’OMPI (document WO/GA/54/15).

## Point 27 de l’ordre du jour unifié

## Traité de Singapour sur le droit des marques (STLT)

1. Voir le rapport de la session de l’Assemblée du Traité de Singapour (document STLT/A/14/2).

## Point 28 de l’ordre du jour unifié

## Traité de Marrakech visant à faciliter l’accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d’autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées

1. Voir le rapport de la session de l’Assemblée du Traité de Marrakech (document MVT/A/6/2).

## Point 29 de l’ordre du jour unifié

## Traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles

1. Voir le rapport de la session de l’Assemblée du Traité de Beijing (document BTAP/A/2/2).

## Point 30 de l’ordre du jour unifié

## Rapports sur les questions concernant le personnel

1. Voir le rapport de la session du Comité de coordination de l’OMPI (document WO/CC/80/5).

## Point 31 de l’ordre du jour unifié

## Amendements du Statut et Règlement du personnel

1. Voir le rapport de la session du Comité de coordination de l’OMPI (document WO/CC/80/5).

## Point 32 de l’ordre du jour unifié

## Adoption du rapport

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document [A/62/12](https://www.wipo.int/about-wipo/fr/assemblies/2021/a_62/doc_details.jsp?doc_id=552851).
2. Les assemblées de l’OMPI, chacune pour ce qui la concerne,
   * 1. ont adopté le rapport de synthèse (document A/62/12) et
     2. ont prié le Secrétariat d’établir les rapports détaillés, de les publier sur le site Web de l’OMPI et de les envoyer aux États membres pour le 5 novembre 2021 au plus tard. Les commentaires sont à envoyer au Secrétariat pour le 3 décembre 2021 au plus tard, après quoi les rapports finals seront réputés adoptés le 17 décembre 2021.

## Point 33 de l’ordre du jour unifié

## Clôture des sessions

1. Le président a rappelé que l’Assemblée générale de l’OMPI avait pris des décisions lors de sessions précédentes qui exigeaient des mesures de la part des États membres, en particulier la décision relative à un réexamen du contrat du Directeur général, qui prendrait effet à la prochaine occasion que son contrat serait renouvelé. Le président avait attiré l’attention de l’ambassadrice Tatiana Molcean, son successeur, en qualité de présidente de l’Assemblée générale de l’OMPI, sur cette question. Mme l’Ambassadrice Molcean serait en contact avec les États membres dans les mois à venir.
2. La délégation du Paraguay, parlant au nom du GRULAC, a félicité et remercié le président pour sa direction, a remercié le Directeur général ainsi que le personnel du Secrétariat pour leur soutien et leurs efforts constants malgré les défis soulevés par la pandémie de COVID‑19. Le groupe exprimait sa satisfaction des résultats des points des différents comités abordés lors des assemblées ainsi que des décisions approuvées. Le groupe réaffirmait son attachement au système multilatéral, aux travaux de l’Organisation et à tous ses aspects, en particulier pendant la pandémie de COVID‑19. Notant l’importance du rôle de l’innovation, de la créativité, du développement et de la recherche pour les sociétés, la délégation s’est félicitée de la nouvelle orientation du Directeur général de l’Organisation, reflétée dans les documents approuvés lors des assemblées, tels que le nouveau PSMT, concentré sur le développement. En outre, le groupe avait accueilli favorablement les 45 recommandations du Plan d’action pour le développement, incluses dans les travaux de l’Organisation ainsi que les contributions à la réalisation des ODD. La délégation a conclu en remerciant les secrétariats des différents comités, les services d’interprétation, les services audiovisuels et tout le personnel.
3. La délégation du Bangladesh, parlant au nom du groupe des pays d’Asie et du Pacifique, a remercié le président pour sa direction éclairée au cours des dernières années à la tête de l’Assemblée générale de l’OMPI, et a remercié le Directeur général et le Secrétariat d’avoir facilité et contribué aux préparatifs des assemblées. Le groupe reconnaissait que les rapporteurs et les amis des présidents, nommés par le président, n’avaient épargné aucun effort pour résoudre les différents problèmes anciens depuis que le président avait assumé ce rôle important. Bien que les discussions et les engagements entre les États membres et les groupes régionaux aient été constructifs, le groupe regrettait que les assemblées n’aient pu progresser sur les questions en suspens, notamment l’élargissement du Comité de coordination de l’OMPI et du PBC. Cependant, le groupe attendait avec intérêt de nouvelles discussions constructives dans un esprit de solidarité et d’unité au cours des prochains jours concernant ces deux questions importantes, sur la base des principes anciens de répartition géographique équitable et de la rectification des écarts entre la sous‑représentation et la surreprésentation. La délégation a réitéré ses remerciements au président et a exprimé sa sincère gratitude à tous les États membres, en particulier aux coordonnateurs régionaux pour leur coopération et leur collaboration qui avaient permis le bon déroulement des travaux au cours de ces sessions.
4. La délégation de la Fédération de Russie, parlant au nom du groupe des pays d’Asie centrale, du Caucase et d’Europe orientale, a remercié le président pour sa direction avisée des sessions, a remercié les coordonnateurs régionaux ainsi que toutes les délégations pour leur esprit constructif et leur coopération, et a exprimé sa gratitude au Directeur général et à toute l’équipe de direction de l’Organisation. Elle a également remercié le Secrétariat pour les efforts déployés pour organiser la session dans un format mixte, en particulier, M. Andrew Staines, sous‑directeur général pour la gestion des assemblées, et a remercié le Secrétariat pour son soutien et sa coopération avec les délégations. Le groupe se félicitait que les États membres aient pu adopter plusieurs documents importants, en particulier le programme de travail et budget pour l’exercice biennal 2022‑2023, qui décrivait la prochaine phase de développement de l’écosystème mondial de la propriété intellectuelle et se concentrait sur l’aspect économique du domaine de la propriété intellectuelle. Le groupe était reconnaissant au Directeur général d’avoir préparé les nouveaux domaines stratégiques des travaux de l’OMPI qui reflétaient particulièrement les principes de soutien au multilinguisme. Le groupe espérait qu’en usant d’efforts conjoints les États membres seraient en mesure de lancer de nouveaux projets pour introduire l’innovation pour le bien de tous. Le groupe a déclaré qu’un élément important des assemblées était le fait que l’Organisation eurasienne des brevets était intégrée dans le système de recherche internationale et d’examen préliminaire international. Cette étape revêtait une grande importance pour la région eurasienne. Le groupe notait qu’après les défis causés par la pandémie, l’Assemblée générale de l’OMPI avait pour la première fois adopté les rapports de tous les comités de l’OMPI. Le groupe espérait que la situation sanitaire s’améliorerait dans le monde et permettrait le retour à des conditions normales de travail à l’OMPI. Concernant les points de l’ordre du jour qui avaient été reportés, le groupe espérait que les États membres seraient en mesure de progresser. Notant les questions en suspens pour lesquelles les États membres n’étaient pas parvenus à un consensus, la délégation a assuré que son groupe régional était prêt à s’engager dans une coopération constructive avec les États membres de l’OMPI. Elle a remercié l’équipe du service de conférence et les interprètes pour leurs efforts inlassables qui avaient permis à ces réunions d’avoir lieu. Enfin, la délégation a souhaité succès et santé à toutes les délégations.
5. La délégation de la Chine a remercié le président ainsi que les présidents des divers organes conventionnels pour leur solide direction. Elle a remercié le Directeur général, l’Équipe de direction ainsi que le Secrétariat pour les efforts déployés pour assurer le bon déroulement des divers points de l’ordre du jour des assemblées en cours. La délégation avait particulièrement et grandement apprécié le travail du président au cours des deux dernières années. Sous la direction exceptionnelle du président, les États membres avaient surmonté les problèmes provoqués par la pandémie de COVID‑19 et les travaux avaient été considérablement promus. La délégation a en outre félicité les assemblées actuelles pour avoir atteint le résultat escompté, comme l’approbation du programme de travail et le budget pour l’exercice biennal 2022‑2023 et du mandat ainsi que du programme de travail de l’IGC pour 2022‑2023 et l’examen de la stratégie en matière de ressources humaines ainsi que du rapport sur les travaux de contrôle et les rapports des différents comités. La délégation a regretté que les assemblées n’aient pas encore trouvé de consensus sur la composition du Comité de coordination de l’OMPI et du PBC, ainsi que sur la convocation d’une conférence diplomatique sur le Traité sur le droit des dessins et modèles. La délégation espérait que les parties maintiendraient leur approche flexible et ouverte et s’efforceraient de réaliser des progrès substantiels sur les points susmentionnés à une date rapprochée. La délégation a fait remarquer que la situation liée à la pandémie de COVID‑19 avait rendu nécessaire de recourir à modèle mixte pour la session en cours. Malgré cela, tous les États membres avaient participé et échangé activement, à la satisfaction de la Chine. La délégation estimait que cette approche positive et l’environnement favorable continueraient à promouvoir de nouveaux échanges et une coopération entre les États membres pour permettre de mettre en place ensemble un écosystème de propriété intellectuelle efficace et qui tienne compte des intérêts de toutes les parties. Enfin, la délégation a tenu à exprimer sa gratitude aux interprètes pour la qualité du service et a souhaité à tous les délégués présents un bon voyage et à tous les collègues une très bonne santé.
6. La délégation de l’Afrique du Sud, parlant au nom du groupe des pays africains, a remercié le président pour son efficacité durant son mandat à la présidence non seulement de l’Assemblée générale de l’OMPI, mais aussi des précédentes assemblées qu’il avait présidées pendant son mandat. Le groupe saluait les efforts déployés par le président pour tenter de trouver un consensus sur un certain nombre de questions anciennes. Le groupe remerciait le Directeur général pour avoir dressé le décor de la soixante‑deuxième série de réunions des assemblées de l’OMPI avec son rapport détaillé. Le groupe remerciait l’équipe de direction et le personnel de l’OMPI présents qui avaient fourni des rapports, répondu aux questions et interagi avec les États membres. La gratitude du groupe allait également au Secrétariat, notamment les services de conférence, les interprètes, l’équipe technique, la sécurité, et tous ceux qui avaient joué un grand rôle pour faciliter le travail et ainsi contribuer au succès des assemblées. Le groupe se félicitait que les délégués basés dans les capitales aient pu participer physiquement et virtuellement aux assemblées, considérant qu’il était bon de voir la salle de conférence presque pleine grâce à leur participation. Malheureusement, la pandémie avait empêché encore plus de délégués de rejoindre physiquement les assemblées. La délégation a déclaré que le groupe des pays africains avait toujours participé de manière constructive aux assemblées dans le but de faire avancer les travaux et de progresser sur toutes les questions. Malgré certaines questions pour lesquelles aucun consensus n’avait pu être trouvé, le groupe était encouragé par l’approche positive et la flexibilité de tous les groupes, et estimait qu’un consensus sur ces questions en suspens était à portée de main. Le groupe se félicitait que les assemblées aient approuvé le programme de travail et budget pour l’exercice biennal 2022‑2023, qui permettrait à l’OMPI de progresser avec les importants travaux consistant à faire en sorte que la propriété intellectuelle soit accessible à tous et partout, ainsi qu’à répondre efficacement à la pandémie de COVID‑19. En outre, le groupe était heureux que l’Assemblée générale de l’OMPI ait approuvé le renouvellement du mandat de l’IGC, et il avait bon espoir que l’IGC ferait des progrès significatifs au cours du nouvel exercice biennal. Le groupe remerciait tous les groupes régionaux et les délégations pour leur coopération tout au long de la semaine ainsi que les coordonnateurs régionaux sortants avec lesquels il avait très bien travaillé et souhaitait la bienvenue aux coordonnateurs régionaux entrants. La délégation a réaffirmé l’engagement du groupe à œuvrer pour faire progresser les travaux de l’OMPI. Le groupe souhaitait une bonne santé à chacun.
7. La délégation de la Géorgie, parlant au nom du groupe des pays d’Europe centrale et des États baltes, a salué les conseils avisés du président au cours des sessions des assemblées qui avaient permis aux États membres de réaliser des progrès tangibles et a remercié le président pour ses efforts. Le groupe remerciait également M. Staines, sous‑directeur général, et le Secrétariat pour leur excellent travail et les efforts investis dans la préparation et les progrès dans les travaux des assemblées. Le groupe remerciait de la même façon les interprètes, les services de conférence et particulièrement l’équipe informatique et tous ceux qui avaient soutenu les délégations au cours de la semaine. En outre, le groupe remerciait les États membres, les collègues, les coordonnateurs régionaux et toutes les parties prenantes qui avaient contribué au succès des travaux des assemblées. La délégation a déclaré que les assemblées de 2021 laissaient tout le monde optimiste quant à un proche retour à la normale. Le groupe utilisait tous les moyens disponibles pour contribuer à l’esprit positif et au travail efficace des assemblées. Le groupe rappelait la grande importance qu’il attachait au Traité sur le droit des dessins et modèles et s’était engagé à trouver une solution qui conduirait à la convocation de la conférence diplomatique tant attendue. Rappelant les bons résultats financiers de l’Organisation, le groupe attendait avec intérêt le renforcement des unions du PCT, de Madrid, de La Haye et de Lisbonne. Dans le même temps, le groupe était heureux d’observer les tendances positives et l’expansion du système de Lisbonne. Le groupe remerciait tous les États membres d’avoir soutenu la nomination de Son Excellence Mme l’Ambassadrice Tatiana Molcean (République de Moldova) au poste de présidente de l’Assemblée générale de l’OMPI. Le groupe souhaitait plein succès dans cette fonction essentielle. Enfin, le groupe exprimait sa gratitude au Directeur général et se réjouissait de la perspective de poursuivre la coopération avec la nouvelle équipe de direction. La délégation a déclaré que le président pouvait compter sur le plein soutien des États membres du groupe pour développer un écosystème de propriété intellectuelle efficace pour le bien de tous et en particulier pour les générations futures.
8. La délégation du Royaume‑Uni, parlant au nom du groupe B, a remercié le président pour ses conseils avisés en amont et tout au long de l’Assemblée générale de l’OMPI et pour en avoir animé les débats. Le groupe B remerciait le Secrétariat pour son soutien avant et pendant les assemblées. La délégation a déclaré qu’il serait négligent de ne pas remercier le personnel de conférence, les interprètes qualifiés et les techniciens sans qui ces sessions au format mixte n’auraient pas été possibles. Le groupe B souhaitait remercier de tout cœur le Directeur général pour ses conseils, les documents et pour le travail au cours de la semaine passée et à venir. La délégation du Royaume‑Uni, parlant au nom du groupe B et au nom de son pays, souhaiterait remercier M. Staines, sous‑directeur général, et M. Katbi, directeur de la Division des relations diplomatiques et des assemblées. Leur engagement honnête, ouvert et transparent avec les États membres avait témoigné et contribué au fait que cette Assemblée générale de l’OMPI ait été particulièrement efficace, axée sur l’impact conformément à son approche plus large. Le groupe remerciait tous les coordonnateurs régionaux, les États membres et les présidents pour leurs efforts inlassables. Le groupe considérait que la session était un succès et il était particulièrement heureux de disposer du programme de travail et budget pour l’exercice biennal 2022‑2023 ainsi que du Plan stratégique à moyen terme. Il considérait ces deux documents comme des guides pour l’avenir de l’Organisation. Sans vouloir entrer dans les détails techniques, la délégation s’est également félicitée des nombreuses décisions prises cette semaine, telles que l’approbation de la date clé de la mise en service de la norme ST.26 ou l’adoption des mises à jour des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle. Il s’agissait de décisions importantes qui maintenaient les services de l’OMPI adaptés à leur objectif et tournés vers l’avenir. Le groupe B remerciait également le président pour ses commentaires concernant les futures consultations informelles pour aboutir à la décision de l’Assemblée générale de l’OMPI figurant au paragraphe 12 du document A/60/3. Le groupe B regrettait que les États membres n’aient pas été en mesure de trouver un consensus sur certaines des questions. Cependant, le groupe B croyait honnêtement que, au travers des engagements pris cette semaine‑là, sous la direction de la présidence, les États membres avaient jeté les bases de résultats futurs fructueux. La délégation a noté que les premières années de réunions sous la nouvelle administration confirmaient la force de l’Organisation et son caractère tourné vers l’avenir. Le délégué a informé qu’il venait de terminer sa treizièmeAssemblée générale de l’OMPI en tant que délégué basé à Genève, et la quatrième Assemblée générale de l’OMPI en tant que coordonnateur régional, et que ce serait sa dernière en tant que coordonnateur régional. Tant de gens l’avaient guidé, conseillé et lui avaient montré les bonnes pratiques, les bonnes voies et les impasses. Les nommer tous prendrait plusieurs heures. La délégation a sincèrement remercié chacun et a fait une mention spéciale à ses collègues coordonnateurs régionaux dont elle quittait maintenant les rangs au moins pour un certain temps.
9. La délégation de l’Espagne s’est associée à la déclaration de la délégation du Royaume‑Uni au nom du groupe B. La délégation a salué le président pour sa manière avisée de diriger les débats et a félicité le Secrétariat pour son travail. La délégation a noté que ces assemblées tenues dans un format mixte avaient été un merveilleux exemple de la façon dont les choses pouvaient fonctionner et avaient aidé à concilier la participation en personne à la plénière avec des délégations à distance, ce qui n’était pas une tâche facile. Lors de la soixante‑deuxième série de réunions des assemblées, différents documents ont été approuvés qui avaient été d’une grande pertinence pour les opérations de l’Organisation, auxquelles la délégation participait activement, tels que le programme de travail et budget pour l’exercice biennal 2022‑2023, que la délégation avait appuyé. Elle estimait que cela permettrait à l’OMPI de prospérer dans le contexte actuel et elle espérait que les mandats contenus dans ce document donneraient lieu à une mise en œuvre appropriée, harmonieuse et ambitieuse. En outre, la délégation s’est félicitée du fait que l’Assemblée générale de l’OMPI ait approuvé les mesures nécessaires pour garantir que l’OMPI puisse adhérer au GNUDD. Il s’agissait d’une question essentielle si les États membres souhaitaient articuler les politiques publiques de promotion et de protection de la propriété intellectuelle et industrielle à l’échelle internationale avec les ODD, qui guident l’action des États membres. La délégation s’est félicitée des améliorations apportées à la modernisation des systèmes d’enregistrement international et a demandé au Secrétariat et aux États membres d’accorder une attention particulière au développement et au bon fonctionnement des systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye. En outre, la délégation a pris note des progrès réalisés dans les différents comités. Elle espérait qu’une fois que les États membres se rapprocheraient d’un certain degré de normalité, tout en continuant à lutter contre la pandémie de COVID‑19, ces instances continueraient d’être convoquées et serviraient de cadre à un débat fructueux sur les différents aspects de la propriété intellectuelle et industrielle. Prendre des décisions pour l’avenir auxquelles l’Espagne continuerait de participer activement, en tenant compte des dimensions transversales qui régissent l’ensemble des activités de l’Organisation, véritable exemple de dialogue et de multilatéralisme efficace.
10. La délégation de la Slovénie, parlant au nom de l’Union européenne et de ses États membres, a réitéré ses remerciements au président pour ses conseils avisés et habiles et sa direction dans la facilitation des débats au cours de la session de l’Assemblée générale de l’OMPI. La délégation a également remercié les présidents, les vice‑présidents, les facilitateurs ainsi que le Directeur général, les vice‑directeurs généraux et l’ensemble du Secrétariat pour leur travail acharné et leurs excellentes performances au cours de ces assemblées et tout au long de cette année difficile. Dernier point mais non le moindre, la délégation a remercié le personnel de l’OMPI qui avait soutenu avec diligence les délégations au cours de la semaine. Malgré le mode mixte, la délégation s’est félicitée que l’Assemblée générale de l’OMPI ait pu discuter et adopter certains documents essentiels pour le travail continu de l’OMPI, tels que le programme de travail et budget pour l’exercice biennal 2022‑2023 et le Plan stratégique à moyen terme. Avec beaucoup d’intérêt et d’espoir, la délégation attendait avec intérêt les résultats concrets de la vision et de la nouvelle approche stratégique. La délégation était encouragée par la promesse de l’OMPI d’aspirer à et de faire en sorte que la propriété intellectuelle profite à tous. La délégation soutenait l’OMPI dans ses efforts pour une réponse efficace à la pandémie de COVID‑19, et sa volonté d’aider les États membres et les entreprises, y compris les créateurs individuels, les innovateurs et les PME dans leurs efforts de reprise économique. La délégation espérait qu’en reconstruisant mieux, la propriété intellectuelle jouerait son rôle pour toutes les parties prenantes sur la voie d’un monde résilient à la pandémie. La délégation était ravie de constater l’engagement à poursuivre les travaux dans les différents comités de l’OMPI. L’Union européenne et ses États membres saluaient le renouvellement du mandat de l’IGC pour 2022‑2023 et se réjouissaient de s’engager de manière constructive dans les négociations dès qu’elles pourraient reprendre au cours du nouvel exercice biennal. S’agissant du traité sur le droit des dessins et modèles, la délégation était prête à étudier plus avant des propositions constructives une fois que les négociations normatives pourraient reprendre, espérons‑le, lors de la prochaine Assemblée générale de l’OMPI. En conclusion, l’Union européenne et ses États membres tenaient à rassurer et à réaffirmer leur engagement continu envers les objectifs et les travaux de l’OMPI. La délégation espérait que l’esprit coopératif démonstratif prévaudrait dans tous les comités de l’OMPI et continuerait d’aider les délégations à trouver des solutions pragmatiques au cours de l’année à venir lorsque l’amélioration des circonstances permettrait, espérons‑le, aux délégations de se réunir à nouveau sans aucune restriction.
11. L’allocution de clôture du Directeur général est consignée comme suit :

“Monsieur le Président, je vous remercie de m’avoir donné la parole pour clore la soixante‑deuxième série de réunions des assemblées des États membres de l’OMPI.

“C’est avec plaisir que j’ai vu la salle dans laquelle nous nous trouvons et le hall de l’OMPI s’emplir à nouveau de nombreuses personnes et participants, et que j’ai retrouvé des amis de longue date et en ai rencontré de nouveaux, en personne.

“Je voudrais remercier chaleureusement tous les délégués qui se sont joints à nous à distance.

* “Pour bon nombre d’entre vous, et je parle en connaissance de cause puisque mon pays d’origine a six heures d’avance sur l’heure de Genève, vous avez été contraints de travailler très tôt le matin, ou tard dans la nuit.
* “Je vous remercie de votre mobilisation qui a contribué à enrichir nos débats et nous a permis de nous sentir unis au sein de la famille de l’OMPI d’un bout à l’autre de la planète tout au long de la semaine.

“Votre Excellence, Monsieur l’Ambassadeur Zniber, je vous remercie de votre dévouement sans faille, de votre indéfectible soutien et de vos conseils avisés, non seulement durant cette semaine, mais tout au long de votre mandat de président de l’Assemblée générale de l’OMPI.

* “Vous avez contribué de manière essentielle aux résultats que nous avons obtenus cette semaine; et vous avez supervisé la passation de pouvoir à l’OMPI entre deux administrations et encadré la transformation de l’Organisation tout au long de la pandémie.
* “En ces temps exceptionnels, c’est une chance que l’Organisation ait pu s’appuyer sur votre présidence.
* “Ce fut un plaisir et un honneur que de travailler avec vous.

“Votre Excellence, Madame l’Ambassadrice Molcean, chère collègue, je vous félicite une fois encore pour votre élection à la présidence de l’Assemblée générale de l’OMPI. Mon équipe et moi‑même nous réjouissons à la perspective de travailler en étroite collaboration avec vous alors même que nous commençons à préparer les assemblées de l’année prochaine.

“Je remercie également les coordonnateurs régionaux de leurs contributions et du soutien qu’ils nous ont fourni en coulisses. Merci aussi aux États membres pour leur mobilisation. Nous avons hâte de poursuivre nos travaux avec votre concours.

“Excellences, chers collègues, chers amis,

“Comme je l’ai dit dans mes observations liminaires, même si nous devons nous employer à surmonter la crise actuelle et à atténuer les effets de la pandémie, nous devons aussi être attentifs aux possibilités qui s’offrent à nous et les mettre à profit ensemble.

“C’est pourquoi je me félicite des déclarations positives et encourageantes que de nombreuses délégations ont faites au sujet du Plan stratégique à moyen terme, ainsi que des nouvelles vision, mission et stratégie que nous avons définies pour l’OMPI.

“Nous nous félicitons également que les assemblées aient approuvé les recommandations du Comité du programme et budget pour l’exercice biennal 2022‑2023. Le programme de travail et budget, y compris l’appui lié à la COVID‑19, le Plan‑cadre d’équipement et les autres initiatives que vous avez approuvées serviront de fondations à nos travaux futurs. Mais ces fondations ne produiront un réel effet que si nous pouvons compter en tout temps sur votre collaboration et votre soutien. C’est pourquoi je vous invite à rester en contact étroit avec nous et à travailler à nos côtés pour faire de ces projets une réalité.

“Nous sommes également heureux que vous ayez approuvé la politique linguistique révisée. Nous sommes convaincus que l’inclusion est non seulement essentielle à la réalisation de la Mission de l’OMPI, mais qu’elle nous rapproche encore davantage du multilinguisme, valeur essentielle de la famille onusienne. Nous saluons en outre la décision d’associer l’OMPI aux objectifs de développement durable et sommes impatients de contribuer à faire avancer le Programme de développement durable à l’horizon 2030 comme une seule et même équipe.

“Les membres ont par ailleurs manifesté avec enthousiasme leur volonté de voir avancer les travaux des comités de l’OMPI, ils ont accepté par consensus le renouvellement des principaux mandats et se sont montrés favorables à la reprise d’un programme de travail plus régulier dans les domaines qui ont fait les frais de la pandémie.

“Nous sommes en outre parvenus à un consensus sur toute une série de dispositions qui contribueront à améliorer le fonctionnement de notre organisation et de nos services.

“De nombreux membres ont également fait part de leur volonté de progresser dans le domaine normatif. Leurs déclarations sont un encouragement pour le Secrétariat qui continuera à tout mettre en œuvre pour faciliter les discussions à cet égard.

“Excellences, chers collègues, chers amis,

“Si vous me le permettez, j’aimerais adresser un bref message de remerciement à mes nombreux collègues de l’OMPI ici présents.

“Mesdames et messieurs les chefs de secteurs, vice‑directeurs généraux et sous‑directeurs généraux, je vous remercie, vous‑mêmes et vos équipes, de votre travail durant les assemblées et depuis que nous avons été réunis à la haute direction de l’OMPI en janvier de cette année.

* “Je me dois d’adresser des remerciements particuliers au sous‑directeur général Andy Staines qui a habilement fluidifié le travail des différents présidents et titulaires de mandat des comités et organes de l’OMPI en sa qualité de secrétaire des assemblées de l’OMPI.

“La réalisation d’une rencontre hybride et multilingue qui s’étale sur plusieurs jours demande énormément d’énergie et de compétences en coulisses.

* “Je tiens à remercier notre remarquable Secrétariat qui a permis aux assemblées de se dérouler dans de bonnes conditions. Je tiens aussi à remercier nos interprètes qui ont fait preuve de professionnalisme et ont su s’adapter au format hybride avec sang‑froid.

“Enfin, je suis certain que les membres voudront bien se joindre à moi pour saluer le travail des équipes techniques de l’OMPI qui ont tout mis en œuvre pour favoriser nos discussions, et remercier nos collègues chargés de la sécurité, des services sanitaires et de la restauration qui ont contribué à garantir la sécurité des délégués et veillé à ce qu’ils ne manquent de rien. Merci à toutes et à tous. Votre aide est précieuse.

“Excellences, chers collègues, chers amis,

“Les questions qui ont été soulevées, débattues et résolues au cours des assemblées de cette semaine témoignent de ce qui peut être réalisé grâce à la coopération et au partenariat internationaux, et grâce au multilatéralisme.

“Si les temps restent incertains, ce n’est qu’en travaillant ensemble que nous pourrons dégager un consensus, faire face aux défis communs et faire en sorte que le travail de l’OMPI serve l’intérêt commun, qu’il participe à la réalisation du Programme de développement durable à l’horizon 2030 et qu’il ait un réel effet sur vos communautés et votre économie.

“C’est dans cet esprit que j’espère continuer à travailler avec vous durant cette prochaine année.

“Et c’est aussi dans cet esprit que nous pourrons donner corps à notre vision commune d’un monde où l’innovation et la créativité, partout dans le monde, sont soutenues par la propriété intellectuelle pour le bien de tous.

“Je vous remercie toutes et tous. Prenez soin de vous en attendant que nous nous réunissions de nouveau.”

1. L’allocution de clôture du président est consignée comme suit :

“Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,

“Monsieur le Directeur général,

“Délégués et représentants de toutes les capitales,

“Cher personnel de l’OMPI,

“Excellences, Mesdames et Messieurs,

“Nous avons atteint la fin de la soixante‑deuxième série de réunions des assemblées des États membres de l’OMPI.

“C’est avec un grand plaisir que j’ai présidé l’ensemble de nos travaux, non seulement cette semaine, mais aussi tout au long de ces deux dernières années.

“Mon implication lors des quelques dizaines de réunions que j’ai présidées tout au long de mon mandat m’a permis, une fois de plus, d’apprécier l’importance du multilatéralisme. Il est crucial pour nous – pour tous les États membres – de nous réunir pour discuter, négocier et surmonter les blocages, toujours dans un esprit de coopération et de partenariat. **Nous devons rassembler les intérêts et les esprits pour un avenir meilleur.**

**“Excellences, Mesdames et Messieurs,**

“Il reste encore plusieurs points en suspens sur lesquels nous devons progresser si nous voulons atteindre le plein potentiel de cette auguste assemblée qui nous réunit.

“Au‑delà de ce que nous voulons réaliser ensemble, n’oublions pas que la mission première de l’OMPI est de diriger le développement d’un système international de propriété intellectuelle équilibré et efficace qui permette l’innovation et la créativité au profit de tous.

“L’OMPI a un rôle essentiel pour les liens artistiques, créatifs et intellectuels. L’OMPI est la gardienne de la culture; et la culture, Mesdames et Messieurs, est certainement un pilier essentiel du rapprochement entre les sociétés et entre chaque conscience vivante.

“C’est ce même objectif que le Maroc a voulu promouvoir tout au long de ces deux années de présidence. J’espère donc que nous avons réussi à ajouter une pierre de plus à l’édifice que nous construisons ici ensemble.

“Dans un monde sans COVID, nous étions prêts à célébrer notre présidence avec plusieurs événements culturels qui auraient ou vous montrer la richesse et la diversité de la culture marocaine. Nous programmerons un événement dès que possible et nous espérons vous voir nombreux lors d’une rencontre culturelle en lien avec l’une des activités de l’OMPI.

“En tout état de cause, vous pouvez toujours compter sur la délégation marocaine, qui reste attachée à faire progresser nos discussions sur tous les thèmes nécessaires, de manière active et constructive.

“Excellences, Mesdames et Messieurs,

“Je voudrais faire une mention spéciale aux coordinateurs régionaux qui ont facilité la tâche de la présidence grâce à leur flexibilité, leur esprit de communion et de dialogue. Je sais que leur tâche n’est pas toujours facile mais ils y sont parvenus avec excellence, même lorsque nos rencontres ont été intenses.

“Je tiens à remercier tous les États membres pour leur engagement, leurs contributions constructives et leur flexibilité.

“Je tiens également à remercier le Directeur général, M. Daren Tang, ainsi que tous les membres du Secrétariat qui ont été d’une aide inestimable et indéfectible. Monsieur le Directeur général et tous les membres de la haute direction ont toujours été présents et actifs pour les tenants et les aboutissants, jusque dans chaque détail de nos travaux.

“Et, bien sûr, je tiens à saluer le travail inlassable des traducteurs sans qui nous ne pourrions échanger nos idées et nos propos.

“Je voudrais enfin exprimer mes meilleurs vœux à notre nouvelle présidente, Son Excellence Madame l’Ambassadrice Tatiana Molcean, représentante permanente de la Moldavie.

“Si vous me le permettez, j’aimerais terminer mon allocution en rappelant un point essentiel : savoir comment sublimer les talents et comment les protéger, c’est croire dans l’avenir de l’humanité; c’est pourquoi l’OMPI est une organisation principalement tournée vers l’avenir.

***“Je vous remercie pour votre attention.”***

1. Le président de l’Assemblée générale de l’OMPI a prononcé la clôture de la soixante‑deuxième série de réunions des assemblées de l’OMPI.

[L’annexe suit]